

# BIOT *'*INFOS

TRIMESTRIEL PRINTEMPS 2011

## AMÉNAGEMENT SECTEUR DE LA NORIA

P14

## VIDÉOPROTECTION

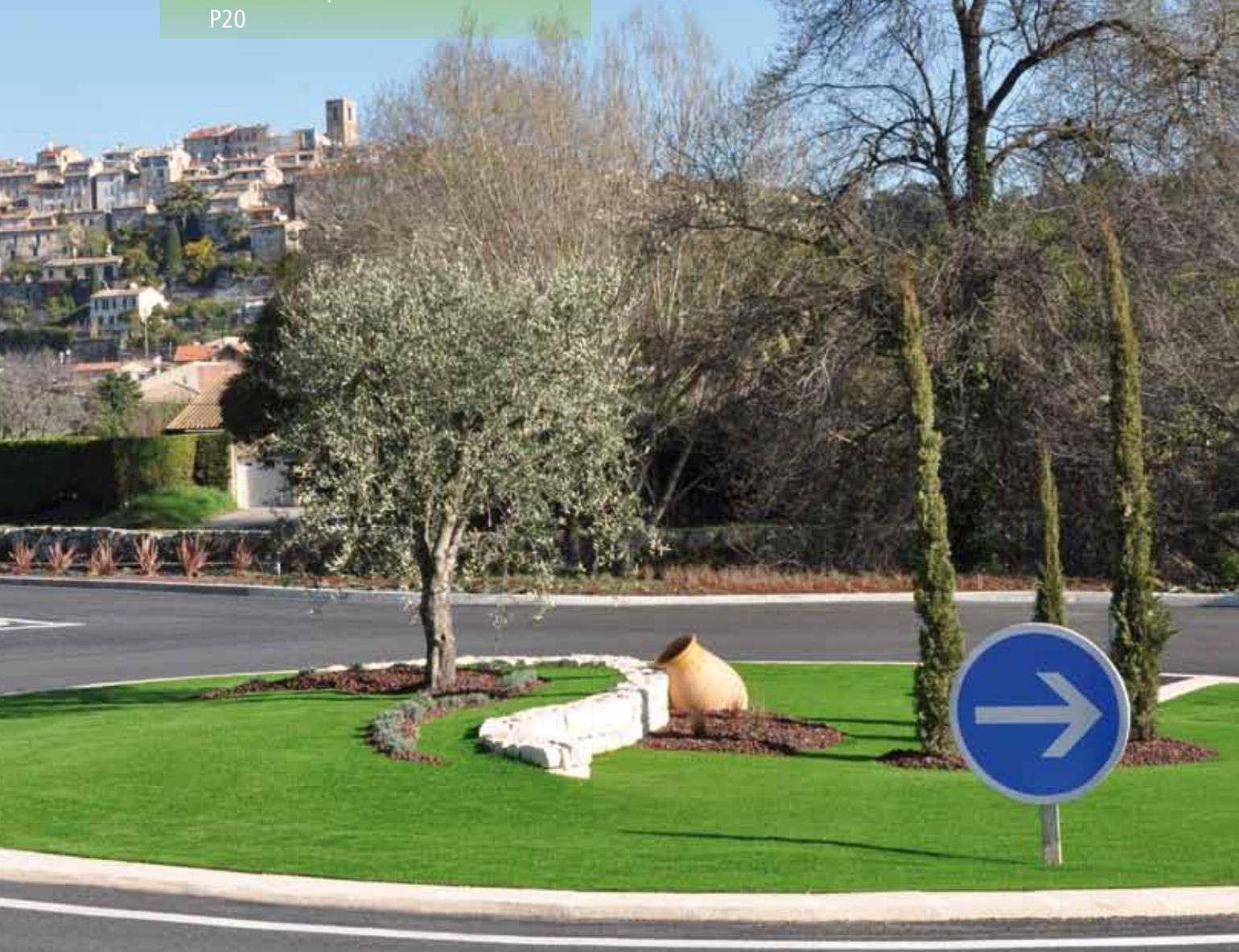
Le chantier a démarré

P16

## CULTURE, ART

Biot à Musiques

P20





## ÉDITO

Chers Amis Biotois,

Au-delà de l'effervescence du premier trimestre 2011 cadencé par les épreuves cyclistes internationales du *Tour Méditerranéen*, du *Paris-Nice* et de notre manifestation historique *Biot et les Templiers*, le printemps sera décisif pour nos grands projets.

En effet, le jury de concours de la Médiathèque communautaire désignera le lauréat de l'équipe de maîtrise d'œuvre et nous entrons dans la phase de candidature des aménageurs pour le projet des Bâchettes. La démolition des structures vétustes du stade Pierre Bel débutera courant juin, pour laisser place au chantier du complexe sportif des Combes, tandis que les travaux de déploiement de la vidéoprotection se poursuivent.

Par ailleurs, les prochains secteurs concernés par le programme pluriannuel de réfection des voiries seront le chemin de Saint-Julien, sur le tronçon du chemin de Roquefort à l'impasse Milla, la route des Clausonnes du pont Muratore au chemin de la Brague, et la contre-allée des Issarts. Une carte des travaux en cours est à votre disposition sur la page d'accueil de [www.biot.fr](http://www.biot.fr), afin de vous informer des éventuelles perturbations de circulation ou de stationnement. Je vous remercie par avance de votre compréhension lors de ces travaux, parfois perturbants mais temporaires, et voués à améliorer votre quotidien.

Ce numéro de *Biot Infos* vous invite à découvrir plusieurs réalisations : le rond-point de la Noria, nœud routier de 13 000 véhicules par jour, a été aménagé et paysagé dans l'esprit méditerranéen, complété par la création de trottoirs et d'arrêts de bus aux normes d'accessibilité handicapés. Vous noterez également l'enfouissement des réseaux aériens pour dégager la vue et l'installation d'un éclairage public. La route de Valbonne a bénéficié quant à elle d'une réfection de la chaussée au cœur de ville, dont l'exécution a été financée par le Conseil Général.

Et, puisque nous sommes au printemps, la programmation culturelle et artistique sera à l'image de cette saison : douce, légère et entraînante. Ainsi, Biot sera rythmée par le concours *Les Arts à Biot* partenariat avec Nice-Matin, le festival *Biot à Musiques* ou encore le *Festival des Heures Musicales*, dont la 28<sup>ème</sup> édition présente une fois de plus une programmation exceptionnelle, concoctée par notre Liliane Valsecchi, directrice de l'EAC et tout dernièrement décorée Officier des Arts et des Lettres.

Au nom du Conseil Municipal, j'exprime mon soutien au peuple japonais, très digne malgré sa détresse, depuis l'enchaînement dramatique des séismes, d'un tsunami dévastateur et de l'inquiétude nucléaire scrutée par le monde entier, à l'heure où nous imprimons ce numéro.

Enfin, ma permanence sans rendez-vous se tiendra le samedi 30 avril de 8h à 12h.

Bien sincèrement,

Jean-Pierre DERMIT  
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



# SOMMAIRE

P14 Vie communale

Aménagement  
Secteur de la Noria



P34 Économie, Tourisme  
Règlement  
de publicité

P18 Environnement

Débroussaillage

P20 Culture, art,  
événements

Biot à Musiques



P36 Vie scolaire, Petite  
enfance, Jeunesse  
Vacances d'été



P40 Social, Humanitaire,  
Vie citoyenne

Activités du club  
"Destination retraite"

P45 Sports

Équitation  
Les poneys de Biot



P46

Ski  
Alexandre Pescaglino



P48 État-civil

Le mariage



P49

Carnet



P54

Agenda



# BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL PRINTEMPS 2011

MAGAZINE D'INFORMATIONS  
édité par la Ville de BIOT

Directeur de la publication et  
de la rédaction  
Jean-Pierre DERMIT, Maire

Conception  
Service Communication

Rédaction  
Service Communication  
Services Municipaux  
Associations biotoises  
Contact 04 92 91 55 74  
[www.biot.fr](http://www.biot.fr)  
email : [infos@biot.fr](mailto:infos@biot.fr)

Infographie / Mise en page  
Service Communication

Impression  
Trulli  
Imprimé en 7000 exemplaires  
N°ISNN : 1250-7415

Photos  
Service Communication

Remerciements  
Associations biotoises  
Services municipaux  
Christiane



BIOT INFOS - PRINTEMPS 2011

# CONSEIL MUNICIPAL

## ERRATUM

Des erreurs se sont glissées dans la précédente édition de *Biot Infos*, prêtant à confusion sur le sens des votes.

Aussi, le Service Communication vous présente ses excuses. En cela, vous trouverez ci-après un erratum sur les délibérations concernées des séances du Conseil Municipal du 23 septembre et du 21 octobre 2010.

### Séance du 23 septembre 2010

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

##### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- ABROGE dans toutes ses dispositions le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 29 mai 2008.

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

- DIT que le présent règlement fait foi sous réserve d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires portant sur le fonctionnement des conseils municipaux.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 28 voix POUR

Et 1 ABSTENTION (Mme DEBRAS)

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus.

- PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

##### Indemnité de départ volontaire de la Fonction Publique Territoriale.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 24 voix POUR

Et 5 voix CONTRE (Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

- APPROUVE la création d'une indemnité de départ volontaire.

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

##### Prime de service et de rendement – Modification du régime indemnitaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- APPROUVE la mise en œuvre des nouveaux montants de la prime de service et de rendement.

##### Compte-rendu des travaux menés par la société CTR portant sur l'optimisation des charges patronales entre 2006 et 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE du compte-rendu des travaux menés par la société CTR portant sur l'optimisation des charges patronales entre 2006 et 2009.

#### PROJET BÂCHETTES

##### Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bâ-

##### chettes sur le territoire communal de la Ville de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- SUPPRIME la ZAC des Bâchettes.

- ABROGE en conséquence, les délibérations n°7-01 du 24 septembre 2009, n°5-01 en date du 28 janvier 2010 et n°1-01 en date du 15 avril 2010 relatives à la création d'une zone d'aménagement concerté dans le secteur des Bâchettes.

##### Déclaration sans suite de la procédure relative à la passation d'une concession d'aménagement soumise au droit communautaire des concessions conformément aux articles R\*. 300-4 à R\*. 300-11 du code de l'urbanisme pour la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC des Bâchettes ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

- DÉCIDE d'autoriser le Maire à déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général la procédure de passation de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de création d'un nouveau quartier urbain de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bâchettes sur le territoire communal de la Ville de Biot, lancée par un avis d'appel public à la concurrence publié le 6 mai 2010 au BOAMP, le 7 mai 2010 au JOUE, le 7 mai 2010 au Moniteur et mis en ligne sur le site « Marches-securises.fr » le 3 mai 2010, les raisons qui ont conduit la Ville à lancer une procédure de passation de la concession d'aménagement n'existant plus. En effet, la Ville de Biot a acquis récemment, en parallèle à la procédure de passation de la concession d'aménagement, la totalité du foncier objet du périmètre de la ZAC. Ainsi, le recours à la procédure de la concession d'aménagement n'est plus justifié et en tout état de cause moins intéressant qu'un autre montage. En effet, la Ville souhaiterait lancer une procédure lui permettant de rester propriétaire d'une grande partie du foncier. Or, tel n'est pas le cas avec le montage initialement prévu (ZAC et concession d'aménagement) qui impose à la Ville de Biot de céder l'intégralité du foncier.

##### Projet de lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- APPROUVE le principe de lancement d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes de la Ville de Biot.

##### Saisine de Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

- DÉCIDE de saisir la commission consultative des services publics locaux afin de la consulter pour avis sur le mode de gestion du parc public de stationnement souterrain du secteur des Bâchettes.

##### Principe de la désignation des membres de la Commission d'Ouverture des Plis prévue à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 24 voix POUR

Et 5 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD)

- DÉCIDE d'organiser, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations.

- DÉCIDE que cette commission sera composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

- DÉCIDE que cette commission d'ouverture des plis sera compétente pour toute procédure de passation d'une délégation de service public de la Ville de Biot au sens des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ou pour tout avenant à une délégation de service public nécessité dans les conditions prévues au Code général des collectivités territoriales.

- DÉCIDE que les membres du Conseil Municipal qui souhaiteront être membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter leur candidature. Une présentation de candidature pourra aussi être faite par courrier, reçu au plus tard au début de l'ouverture de ce point de l'ordre du jour lors de cette séance du conseil. Les candidatures seront présentées sous la forme de listes.

- DÉCIDE que chaque liste de candidats pourra présenter des observations orales avant le vote, lequel sera effectué au scrutin de liste à un tour, au scrutin secret, avec une représentation à la proportionnelle.

- DÉCIDE que dans ces conditions, il sera procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'ouverture des plis.

##### Lancement d'une procédure de passation d'un appel à projet sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- DÉCIDE d'approuver le lancement d'une procédure de passation relative à l'appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

#### URBANISME

##### Plan Local d'Urbanisme – Prescription de la révision simplifiée pour l'aménagement du secteur des Bâchettes – Définition des modalités de concertation.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 22 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Mme LECOMTE)

- DONNE un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU pour permettre l'aménagement du secteur des Bâchettes.

- APPROUVE les objectifs de la révision simplifiée du PLU, en l'occurrence

réviser les règles et le zonage de ce plan afin de rendre possible l'aménagement du secteur des Bâchettes selon les orientations précitées,

- DÉFINIT les modalités de la concertation selon les modalités suivantes : un dossier accompagné d'un registre de concertation permettant de recueillir les observations de la population sera tenu à la disposition du public au service de l'urbanisme aux horaires d'ouverture au public pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Ce dossier pourra être complété, en tant que de besoin, par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Une réunion de concertation publique sera organisée.

L'ensemble des documents relatifs au projet sera, sauf contraintes techniques, mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Biot.

Les dates de la concertation ainsi définies seront communiquées par voie d'affichage (panneaux des informations municipales), par voie de presse et sur le site Internet de la Ville de Biot.

- DÉCIDE le principe du recours à un cabinet d'urbanisme de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du PLU.

- SOLLICITE l'État conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, pour l'allocation d'une dotation pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision simplifiée du PLU.

### Séance du 21 octobre 2010

#### PROJET BÂCHETTES

##### Lancement d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le secteur des Bâchettes prévue à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix POUR

Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

- APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public relative à la construction et l'exploitation d'un parc public de stationnement souterrain sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

- APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

- AUTORISE le Maire de la Ville de Biot à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus.

##### Désignation de la personne habilitée à engager des discussions dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix POUR

Et 2 ABSTENTIONS (Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS)

- DÉSIGNE LE MAIRE comme personne habilitée à engager et à mener les discussions et les négociations avec une ou plusieurs personnes ayant remis une offre dans le cadre de la procédure de passation relative à l'appel à projets sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

#### ÉVÉNEMENTIEL

##### Organisation de la manifestation historique « Biot et les Templiers 2011 »

##### – Demande de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 VOIX POUR

ET 1 VOIX CONTRE (Mme MAZUET)

ET 5 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD)

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la région PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de l'Union Européenne, du Ministère de la Culture et de la Communication, et auprès des organismes publics comme privés concernés par le thème de l'événement, les plus favorables possibles, susceptibles d'être attribuées pour ce type d'action.

# COMPTE-RENDU

## Séance du 9 décembre 2010

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 octobre 2010.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal est le document qui retrace les délibérations prises par l'Assemblée Délibérante.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2010.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

#### Présentation du rapport d'activités annuel de la CASA – année 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de l'année 2009.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

– APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

– PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Adhésion au contrat assurance groupe 2011 – Convention avec le Centre Départemental de Gestion des Alpes-Maritimes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour les risques statutaires des agents CNRACL.

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2011.

### VIE ASSOCIATIVE

#### Attribution des subventions aux associations.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 23 voix POUR

Et 5 ABSTENTIONS (Mme MAZUET, Mme DEBRAS, M.FERAUD, Mme SENS-MEYE)

- ADOPTE au bénéfice des associations (voir délibérations en Mairie) l'attribution d'une subvention d'un montant de (voir montant correspondant),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante (voir délibérations en Mairie),

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités prévues pour chaque association (voir délibérations en Mairie),

- DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l'exercice 2011 au chapitre 65, article 6574.

### TRAVAUX

#### Autorisation de déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un portail sur la propriété communale Saint Eloi.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un portail sur la propriété communale Saint Eloi.

### FONCIER

#### Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BM n°53 à Biot pour l'extension et l'aménagement de l'accès à l'Espace des Arts et

#### de la Culture.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BM n°53, sise 249 chemin de la Fontanette à Biot pour un montant de 500 000 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les propriétaires, tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en vue d'obtenir une aide financière.

### FONCIER-ENVIRONNEMENT

#### Autorisation donnée au Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes pour le classement du Dôme de Biot en espace naturel sensible et l'instauration d'une zone de préemption.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes à proposer à la Commission Permanente le classement du Dôme de Biot en Espace Naturel Sensible et la création d'un périmètre de préemption conformément au plan joint en annexe.

### RISQUES NATURELS

#### Adhésion au centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE l'adhésion de la commune au Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs désigné sous le sigle CYPRES pour un montant de 413 € / an.

#### Programme de lutte contre les inondations – Projet de réalisation d'un bassin de rétention sur le vallon des Horts – Déclaration d'utilité publique du projet – Mise à l'enquête publique du projet – Mise à l'enquête parcel-laire – Autorisation au titre de la loi sur l'eau – Mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- ANNULE la délibération n°1-01du Conseil Municipal du 27 juin 2007 et les procédures qui en découlaient.

- APPROUVE la création d'un bassin écrêteur de crues conformément et tel que défini dans la délibération n° 3-02 du Conseil Municipal du 24 septembre 2009.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes l'ouverture des enquêtes publiques conjointes concernant :

- la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'un bassin écrêteur de crues sur le vallon des Horts ;

- la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;

- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire à mener les négociations foncières amiables et, le cas échéant, à signer les actes de cession.

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

### FINANCES

#### Ouverture de crédits – section investissement – Budget ville – exercice 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- VOTE l'ouverture des crédits d'investissement du budget de la Ville pour l'exercice 2011: 1 728 400 €.

#### Ouverture de crédits – section investissement – Budget assainissement – exercice 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- VOTE l'ouverture des crédits d'investissement du budget de l'assainissement pour l'exercice 2011: 310 625 €.

#### Ouverture de crédits – section investissement – Budget eau - exercice 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- VOTE l'ouverture des crédits d'investissement du budget de l'Eau pour l'exercice 2011: 68 740 €.

#### Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget ville vers le budget assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- ADOPTE le transfert des charges de personnel 2010 du service assainissement du budget ville vers le budget assainissement,

- DIT que la somme de 30 328,41 € sera imputée à l'article 6215, « Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

#### Évaluation du montant des charges de personnel pour le transfert du budget ville vers le budget eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- ADOPTE le transfert des charges de personnel 2010 du service eau du budget ville vers le budget eau.

- DIT que la somme de 10 704,58 € sera imputée à l'article 6215, « Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

### JEUNESSE – PRÉVENTION DÉLINQUANCE

#### Création d'une cellule de veille – approbation de la charte déontologique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 25 voix POUR

Et 3 ABSTENTIONS (Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, Mme MAZUET)

- APPROUVE la création de la cellule de veille de prévention.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte déontologique.

### SPORT

#### Tour Méditerranéen Cycliste Professionnel – Signature de la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 23 voix POUR

Et 1 voix CONTRE (Mme MAZUET)

ET 4 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. FERAUD)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Olympique Club de Costebelle pour l'organisation d'une arrivée d'étape et d'un départ d'étape de la course.

#### Course Cycliste Paris Nice – Signature de la convention avec Amaury Sport Organisation et demande de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 22 voix POUR

Et 1 voix CONTRE (Mme MAZUET)

Et 5 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société AMAURY SPORT ORGANISATION pour l'organisation d'une arrivée d'étape de la course cycliste Paris-Nice.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Général, et du SYMISA l'attribution d'aides financières les plus élevées possibles pour l'opération précitée.

### PROJET DES BÂCHETTES

#### Election des membres de la commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projet sur le secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- DÉCIDE de procéder au vote à main levée,

- PREND ACTE des résultats du scrutin donnés par le Maire :

- Nombre de votants 28

- Bulletins blancs ou nuls 0

- Abstentions 0

- Suffrages exprimés 28

Sont élus en tant que membres titulaires par 28 voix

M. Patrice BEHIER

M. Philippe PREVOST

M. Guillaume FORTUNE

M. François-Xavier BOUCAND

Mme Dominique LECOMTE

Sont élus en tant que membres suppléants par 28 voix

Mme Martine AUFEUVRE

Mme Nicole PRADELLI

M. Thierry BORGHI

Mme Martine VENIAT

Mme Joëlle MAZUET

- DÉSIGNE en conséquence pour siéger à la Commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projets sur le secteur des Bâchettes.

en tant que membre titulaire :

M. Patrice BEHIER

M. Philippe PREVOST

M. Guillaume FORTUNE

M. François-Xavier BOUCAND

Mme Dominique LECOMTE

en tant que membre suppléant :

Mme Martine AUFEUVRE

Mme Nicole PRADELLI

M. Thierry BORGHI

Mme Martine VENIAT

Mme Joëlle MAZUET

#### Élection faite en séance du Conseil Municipal. La présente délibération valant procès-verbal de l'Élection.

- NOTE que cette Commission est présidée par le Maire ou son représentant.

### PETITE ENFANCE

#### Convention avec la Mutualité Sociale Agricole.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil jeunes enfants avec la Mutualité Sociale Agricole pour la crèche familiale les Farfadets.

### ASSAINISSEMENT

#### Extension des réseaux d'assainissement – Quartier de Bois Fleuri Est – servitude de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE les projets de servitude,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes hypothécaires relatifs à ces servitudes ainsi que les pièces afférentes.

#### Extension du réseau d'assainissement – quartier de l'Olivaie – servitude de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé – parcelle BH 63 et BH 55.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE le présent projet de servitude.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

# Suite COMPTE-RENDU

## Séance du 9 décembre 2010

### Participation au raccordement à l'égout (PRE) - Actualisation du montant.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ  
- FIXE à 24,94 € / m<sup>2</sup> de SHON, le montant de la participation au raccordement à l'égout, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### VIE SCOLAIRE

#### Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques : approbation de la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ  
- APPROUVE les termes de la convention ci-jointe, applicable à partir de l'année scolaire 2010/2011, pour une durée d'un an renouvelable deux années consécutives.

# COMPTE-RENDU

## Séance du 27 janvier 2011

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2010.

#### Information – Modification des délégations des élus.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
-PREND connaissance de l'ajustement dans la répartition de deux délégations.

#### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

#### Conseil des Sages – Modification du règlement intérieur et modification de la composition.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Par 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
- APPROUVE la modification de la composition du Conseil des Sages pour la durée du mandat.

### PROJETS SUPERSTRUCTURES

#### Complexe Sportif des Combes – Demande de subventions auprès de différents partenaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 26 voix POUR  
Et 2 ABSTENTIONS (Mme DEBRAS, Mme MAZUET)  
- PREND ACTE de la présentation des éléments de l'Avant Projet Détaillé.  
- APPROUVE l'enveloppe financière du projet estimée à 7 375 331,45 € TTC.  
- S'ENGAGE à inscrire aux budgets des trois prochaines années les crédits correspondants au montant des dépenses à effectuer sur les années 2011, 2012 et 2013.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire et toute autre autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du présent projet.  
- DÉSIGNE Monsieur le Maire en qualité de personne habilitée à signer les contrats de travaux.  
- APPROUVE la procédure de consultation proposée.  
- PREND ACTE du lancement de la consultation au terme de laquelle Monsieur le Maire signera les marchés de travaux et les éventuels avenants nécessaires à la réalisation du présent projet.  
- DEMANDE, au vu du montant de l'opération et de l'avant projet détaillé, toute subvention ou fonds de concours auprès d'organismes susceptibles de soutenir un tel projet, et notamment, le Fonds Européen De Développement Régional (FEDER),

- FIXE à compter de la même date le principe de participation sur la base d'un forfait annuel de 621,31€ par élève maternelle et élémentaire des écoles publiques selon les conditions exposées ci-dessus.

- DÉCIDE de réévaluer chaque année ce montant par référence à l'indice 100 nouveau majoré des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1er septembre de l'année considérée.

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions avec les communes ayant accepté la scolarisation des élèves dans les écoles Biotaises.

### ÉVÉNEMENTIEL

#### Adhésion 2011 à la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ  
- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques pour l'année 2011.

le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, mais aussi toutes les aides financières possibles auprès de la Fédération Française de Football ainsi que la Fédération Française de Tennis.

### POPULATION

#### Transmission des données électorales à l'INSEE par voie dématérialisée – signature d'une convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE concernant la transmission des données électorales par internet.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Conditions d'exercice des mandats locaux – Modification de la répartition des indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 25 voix POUR  
Et 3 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS).  
- ANNULE et REMPLACE la délibération en date du 25 mars 2010 dans toutes ses dispositions.  
- DIT que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de l'indemnité maximale des Adjointes (22% de l'indice brut 1015) par le nombre d'adjoints (huit).  
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, les indemnités de fonction du maire à 47,30 % de l'indice brut 1015 (21 577,14 € par an).  
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, les indemnités de fonction des adjoints.  
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.  
- PRÉCISE que ces indemnités seront versées mensuellement et subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice brut 1015.

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 27 voix POUR  
Et 1 ABSTENTION (Mme DEBRAS)  
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs.  
- PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs,

- PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Acceptation d'un don provenant du comité des œuvres sociales du personnel de la Ville de Biot (COS) pour redistribution au personnel.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- DÉCIDE d'accepter le don de 7 143,02 € versé par le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Biot (COS).  
- AUTORISE l'achat de chèques cadeaux au profit des agents communaux présents au 19/11/2010 date de l'assemblée générale du COS.

### TRAVAUX

#### Aménagement de la route d'Antibes entre le pont Muratore et le giratoire de la Noria – Approbation du projet – Affectation de la dotation cantonale et de la dotation du produit des amendes de police.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 2 voix CONTRE (Mme DEBRAS, Mme MAZUET)  
Et 4 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, M. CAMATTE, M. FERAUD)  
- APPROUVE le projet d'aménagement de la route d'Antibes entre le pont Muratore et le giratoire de la Noria, tel que joint à la présente.  
- APPROUVE l'enveloppe financière évaluée à 633 359,74€ TTC.  
- INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice 2011.  
- PREND ACTE du lancement de la consultation des entreprises au terme de laquelle Monsieur le Maire signera les marchés de travaux et tous avenants nécessaires à la réalisation du projet ainsi décrit.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général des Alpes-Maritimes l'octroi d'une aide financière la plus favorable possible au titre de la dotation cantonale et de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2011.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux autorisations d'occupation du sol.

### TRANSPORT

#### Transport en Commun en Site Propre (Bus à haut niveau de service, parcs-relais, centre de remisage, restructuration du réseau Envibus) – Concertation préalable – Objectifs et modalités – Avis du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur les objectifs et modalités de la concertation proposés par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

### FONCIER

#### Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BI n°28 à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE l'acquisition amiable de la partie de la parcelle cadastrée section BI n°28, dénommée lot B, pour un montant de 750 000 €.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le propriétaire, tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en vue d'obtenir une aide financière.

#### Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BC n°176 à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BC n°176, sise chemin des Combes à Biot pour un montant de 675 000 €.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Ville de Bagneux, tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, nécessaire à l'exploitation et à l'aménagement de ce terrain dans l'intérêt général.

#### Cession des parcelles bâties cadastrées section BK N°23, N°424, et N°425 sises 24 passage de la Bourgade.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR  
Et 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)  
- APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section BK n°23, n°424 et n°425 pour un montant de 300 000 €.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.  
- AUTORISE le futur propriétaire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le terrain d'assiette de l'opération.

#### Cession de la parcelle bâtie cadastrée section BI 5 – 37 route de Valbonne.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 21 voix POUR  
Par 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, Mme MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (M. TORRELLI)  
- APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section BI n°5 au promoteur immobilier KAUFMAN & BROAD pour un montant de 265 000 €.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.  
- AUTORISE le futur propriétaire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le terrain d'assiette de l'opération.

#### Cession gratuite au profit du SYMISA de la parcelle non bâtie cadastrée section AD n°340 – ZAC Saint Philippe II.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée section AD n°340 au SYMISA.  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

### FINANCES

#### Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

### SÉCURITÉ

#### Mise en place du dispositif citoyen volontaire « Voisins Vigilants ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR,  
Par 1 voix CONTRE (Mme MAZUET)  
Et 5 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, Mme SENS-MEYE, Mme DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD)  
- APPROUVE le projet « Voisins Vigilants ».  
- AUTORISE les différentes étapes qui permettront de lancer cette expérimentation et notamment en premier lieu la désignation des correspondants de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale et l'identification en second lieu de référents des associations de quartiers de la Commune.

### SPORT

#### Convention tripartite signée avec le Collège de l'Éganaude et le Conseil Général pour l'utilisation des installations sportives – Signature d'un avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention tripartite établie avec le Conseil Général et le Collège de l'Éganaude pour l'utilisation des installations sportives de la Fontanette, et à prolonger, le cas échéant, dans les mêmes conditions, le présent avenant.

#### Signature d'une convention avec le Conseil Général pour l'intégration de deux défibrillateurs cardiaques dans le parc départemental.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Général pour l'admission des défibrillateurs cardiaques de la Commune dans le dispositif des appareils départementaux.  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute autre convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition de défibrillateurs cardiaques ou toute autre convention pour l'intégration de défibrillateurs appartenant à la Commune dans le dispositif des appareils départementaux.

#### Course cycliste Paris-Nice – Sponsoring

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 24 voix POUR  
Par 2 voix CONTRE (Mme DEBRAS, Mme MAZUET)  
Et 2 ABSTENTIONS (Mme SENS-MEYE, M. FERAUD)  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des partenaires privés pour l'organisation de l'arrivée d'étape du Paris-Nice.  
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

### JURIDIQUE

#### Contrat de révélation d'actif.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de révélation d'actif avec le cabinet généo-logique BUNEL-MERHAND.

### OPÉRATION FAÇADES

#### Modification du cahier des charges et du règlement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ,  
- APPROUVE le cahier des charges réglementaire pour la restauration des façades et des portes du centre historique de Biot ainsi que le règlement pour la restauration des façades et des portes.

# VIE COMMUNALE



## UN MOUSTIQUE TIGRE, ÇA TROMPE ÉNORMEMENT...

Contrairement à ce que nous pourrions espérer, l'hiver doux et humide azurien n'est pas venu à bout de l'Aedes Albopictus ; bien au contraire, il est plébiscité par cet insecte nuisible également appelé "moustique tigre". Les nappes d'eau stagnantes qui se sont formées durant la saison hivernale sont propices à sa reproduction. Si rien n'est fait, les « bzzz bzzz » agaçants et les piqûres urticantes de cet insecte tigré à l'appétit vorace vont se propager...

Aucune inquiétude à avoir, des gestes simples à adopter de la part de chacun peuvent enrayer sa prolifération. En effet, la campagne d'information massive menée l'année dernière par la Ville de Biot a porté ses fruits grâce à sa collaboration durable et étroite avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication Méditerranéenne (EID). Ce dernier, véritable agent de terrain, a réalisé des actions concrètes aux résultats avérés.

### Voici les 4 règles d'or :

#### Règle numéro 1 : connaître son ennemi pour mieux le vaincre

Présent de mi-mai à fin novembre dans notre département, il est urbain, pique le jour, surtout le matin et en fin d'après-midi. La femelle pond ses œufs dans de petites collections d'eau stagnante et les larves éclosent en 7 à 10 jours. Un seau d'eau peut contenir jusqu'à 10 000 larves et son rayon d'action est très court, de 50 à 80 mètres autour de son gîte. S'il est présent chez vous, cela signifie qu'il a probablement pondu chez vous ou chez votre voisin.

#### Règle numéro 2 : découvrir son point faible pour frapper là où ça fait mal

Lorsque le moustique est adulte, c'est trop tard, vous subissez déjà sa nuisance. Il est donc primordial de supprimer au quotidien les gîtes de larves en éliminant toute eau stagnante. Un autre conseil : l'eau en mouvement empêche la larve de se développer.

Voici quelques exemples de gîtes sur lesquels agir :

- Réceptacle potentiel d'eau (matériel de jardin, jouet d'enfant, pneu, soucoupe de pot de fleur, vase, seau) à vider une fois par semaine, puis à retourner et mettre à l'abri de la pluie et de l'arrosage automatique.
- Réserves d'eau (bidon, bac d'arrosage) : recouvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu.
- Bassin d'agrément : l'entretenir ou y introduire des poissons rouges, friands de larves.
- Piscine à entretenir puis à vider ou bâcher hors saison.
- Gouttière, rigole d'évacuation : repérer les éventuelles obstructions et les déboucher.
- Jardinière : y mettre du sable et arroser sans dépasser le niveau du sable. L'eau n'étant pas apparente, le moustique n'y pond pas !

#### Règle numéro 3 : savoir esquiver ses attaques

Il est attiré par vos mouvements, la sueur et le CO<sub>2</sub>.

Protection sur l'homme :

- Il est conseillé de porter des vêtements amples, larges et clairs.
- Appliquez un répulsif pour la peau vendu en pharmacie. Consultez votre pharmacien pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 30 mois.

Protection dans votre maison :

- Imprégnez un insecticide sur les tissus (vêtements, moustiquaires, rideaux).
- L'huile de géranium sur les portes et fenêtres constitue un répulsif naturel et bio.
- Un diffuseur électrique peut limiter sa nuisance.
- Ce moustique n'aime pas le vent : utilisez un ventilateur dirigé vers vous afin d'être tranquille.

Protection à l'extérieur :

- Utilisez une spirale incandescente.

#### Règle numéro 4 : travailler en équipe car l'union fait la force

N'oubliez pas que votre rôle est déterminant pour supprimer les larves et passer une belle saison ! Tout le monde compte sur vous...

**Renseignements et conseils :**  
**N°Vert 0 800 740 606**  
 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.albopictus.eid-med.org](http://www.albopictus.eid-med.org)  
[www.biot.fr](http://www.biot.fr) rubrique :  
 « Urbanisme, environnement » / « Jardins et espaces verts »

# LA NAVETTE D'ÉTÉ POUR 2011

La Navette d'été a transporté près de 15 000 personnes en 2009 et en 2010. Le circuit court et rapide, mis en place depuis 2009, montre un accroissement de la fréquentation de la navette d'été chaque année. Pour 2011, le même circuit a été adopté en concertation avec l'association des commerçants du centre historique, le service développement économique, tourisme, commerce, artisanat, FISAC de la ville, Envibus et les élus référents.

Cette navette a pour objectif principal de prendre en charge les personnes stationnant leur voiture sur les parkings gratuits au pied du centre historique (parking de la Baume, parking Bagneux, parking des Bâchettes, parking de la Fontanette, Parking St Jean) pour ensuite les déposer au centre historique de Biot. Sa fréquence de rotation est en moyenne de 10 minutes.

Pour 2011, la navette d'été fonctionne du 23 avril au 25 septembre avec un départ toutes les 10 minutes comme suit :

#### Du 23 avril au 26 juin et du 10 au 25 septembre :

- le samedi : de 10h à 12h30 et de 14h à 21h
- le dimanche : de 10h à 12h30 et de 14h à 19h
- Attention ! Pas de départ à 16h et à 18h

#### Du 27 juin au 4 septembre :

- du lundi au dimanche : de 10h à 13h et de 13h30 à 23h
- Attention ! Pas de départ à 16h, 18h et 20h

La navette d'été est accessible soit avec un ticket à 1€ qui permet de faire des correspondances pendant 3h (par exemple, ligne 10 + navette), soit avec un abonnement « libre accès » chargé sur une carte sans contact, qui vous donne accès à toutes les navettes de centre-ville du réseau Envibus (lignes 13-14-15-16-17-navette d'été de Golfe-Juan et la Colle-sur-Loup).

Le ticket magnétique à 1€ est en vente à bord des bus. La carte sans contact valable 5 ans coûte 5€. Elle sera chargée d'un abonnement « libre accès » gratuit.



**NAVETTE D'ÉTÉ BIOT**  
 Un départ toutes les 10 minutes !  
 Fonctionnement du 23 avril au 25 septembre 2011

**PARKING DES BÂCHETTES**  
 La Baume Services techniques  
 Parking La Baume  
 Village Familial Stade  
 Verreries  
 Biot 3000  
 Ch. de la Fontanette  
 Quatre Chemins  
 Biot Village  
**PARKING DES BÂCHETTES**

**Période de fonctionnement du 23 Avril au 26 Juin et du 10 Septembre au 25 Septembre 2011**  
 Samedi : de 10h à 12h30 et de 14h à 21h  
 Dimanche : de 10h à 12h30 et de 14h à 19h  
 Attention! Pas de départ à 16h et à 18h

**Période de fonctionnement du 27 Juin au 4 septembre 2011**  
 Du Lundi au Dimanche : de 10h à 13h et de 13h30 à 23h  
 Attention! Pas de départ à 16h, 18h et 20h

La carte sans contact est délivrée en :  
 Gare routière de Valbonne-Sophia Antipolis  
 04 89 87 72 00  
 Période scolaire du lundi au vendredi de 7h à 19h  
 Vacances scolaires : 9h30 - 12h30 / 13h15 - 17h15

Exceptionnellement pour le lancement de cette navette estivale, du 1<sup>er</sup> au 30 avril, la Mairie Principale et la Mairie Annexe se tiennent à la disposition des Biotois pour recueillir les pièces justificatives\* permettant d'établir la carte sans contact qui vous sera délivrée dans un délai de 3 jours. Au-delà, la carte sans contact sera délivrée à ses points de vente habituels dans les gares routières et plus particulièrement en gare routière de Valbonne-Sophia Antipolis.

\*Photo d'identité 3,5cm de large x 4,5cm de haut + photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité.

Crédits photo : « Photos E.I.D. Méditerranée »

# DISTINCTION : LILIANE VALSECCHI, OFFICIER DES ARTS ET DES LETTRES

Le 11 février dernier, c'est avec une grande émotion que Liliane Valsecchi, directrice de l'Espace des Arts et de la Culture et présidente du Festival des Heures Musicales de Biot, s'est vue remettre, par Christophe Marx, Directeur de Cabinet du Préfet, la médaille d'Officier des Arts et des Lettres, au sein de l'Espace des Arts et de la Culture.

Au cours de la cérémonie, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, a adressé tous ses remerciements à cette grande dame de la musique qui permet, depuis près de 30 ans, d'accueillir à Biot l'élite de la musique classique internationale.



# PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Albert Hofer, conciliateur de justice nommé en 1993 par le 1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, pour le canton Antibes-Biot, a cessé son activité à Biot le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Maillon important de la chaîne judiciaire, le conciliateur permet avant tout de désengorger les palais de justice de nombreuses affaires, agissant comme Modes Alternatifs de Règlement des Conflits avant d'engager toute procédure.

Les justiciables peuvent dès à présent, s'adresser à

**Monsieur Sannino, qui tient ses permanences à l'antenne de justice du Tribunal d'Instance d'Antibes au : 80, 2<sup>ème</sup> avenue, Quartier Nova-Antipolis, 06600 Antibes**

Les permanences ont lieu tous les lundis ouvrés de 9h30 à 11h et les mardis de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h sur rendez-vous au 04 92 19 75 40. Monsieur SANNINO assurera la continuité jusqu'à la nomination d'un successeur et traitera également les dossiers en cours durant cette période transitoire.



# PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés, **le samedi 30 avril de 8h à 12h**, en mairie de Biot, sans rendez-vous.

Renseignements : cabinet-maire@biot.fr

# LE RESEAU ENVIBUS SUR BIOT

Icilà - Secteur Biot

Afin de renforcer le réseau existant de lignes régulières et desservir tous les quartiers de la commune de Biot, le service d'Icilà est à la disposition de tous les usagers « à la demande » sur simple appel !

**Renseignements :**

Numéro vert : 0800 202 244

Tarification : <http://www.envibus.fr/tarif.asp>

Plus d'infos sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



# RADIO-RELÈVE : CONSULTEZ VOS CONSOMMATIONS EN EAU SUR INTERNET



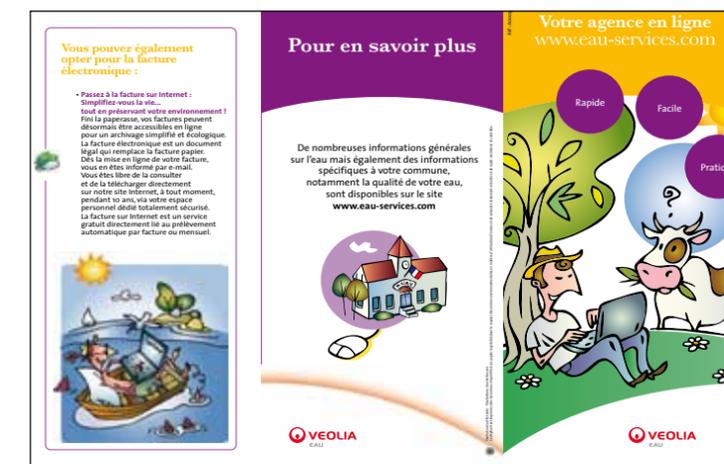
La Ville de Biot, en partenariat avec VEOLIA Eau, a mis gratuitement à la disposition des Biotois un service permettant de mieux maîtriser la consommation d'eau au quotidien. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les administrés peuvent, en se connectant au site dédié aux clients de VEOLIA Eau, accéder au suivi personnalisé de leur consommation d'eau.

**Radio-relève : mode d'emploi**

Pour accéder au service :

- Connectez-vous sur le site [www.eau-services.com](http://www.eau-services.com), inscrivez-vous dans « Mon compte » en vous munissant de votre dernière facture.
- Dès la réception de votre identifiant et de votre mot de passe par mail en confirmation de votre inscription, vous pourrez accéder à votre espace personnel en saisissant ces données dans la rubrique « Mon compte » et en cliquant sur « Mon suivi personnalisé ». Vos consommations seront instantanément accessibles sous forme d'histogramme, en m<sup>3</sup>/jour, sur le mois en cours. Vous pourrez également visualiser les consommations des mois précédents, votre consommation journalière ou votre annuelle.

Finies les estimations de consommation, les relevés annuels de compteur et surtout les « fuites surprises ». Désormais, sur simple demande, des alertes par email ou par SMS peuvent vous être adressées en cas de débit d'eau anormal.



**94,74 % des Biotois sont désormais équipés de nouveaux compteurs d'eau, dit « radio-relève ». 894 personnes sont inscrites à l'agence en ligne et suivent désormais en temps réel leur consommation d'eau.**



# TV : "TOUS AU NUMÉRIQUE" PRÉPAREZ VOS TÉLÉVISEURS

À partir du 24 mai 2011, la TNT (Télévision Numérique Terrestre) se substitue à la diffusion des chaînes de télévision analogiques dans le département des Alpes-Maritimes.

Afin de vous préparer à ce changement, la Ville de Biot vous propose d'assister aux démonstrations de manipulations à effectuer pour passer au numérique, **le mardi 3 mai, de 9h à 16h, sur le parvis de l'école Paul Langevin, place Saint Éloi**. Les animateurs de la

campagne d'information « Tous au numérique » vous expliqueront comment régler votre téléviseur et répondront à vos questions tout au long de la journée.

Pour tout savoir :  
**0970 818 818**

(hors d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 17h)

ou :

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

# RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE SÉCURISATION SECTEUR DE LA NORIA

Le 11 mars dernier les travaux d'aménagement entre le pont Muratore et le carrefour giratoire de la Noria se sont achevés.

Considérant le caractère stratégique et symbolique du carrefour de la Noria, à la fois entrée Sud de Biot et entrée Est de Sophia Antipolis, la Municipalité a jugé indispensable de finaliser l'aménagement existant du giratoire de la Noria par un aménagement paysager de qualité. Ce dernier n'avait pas encore bénéficié d'un aménagement de ce type. En effet, le Conseil Général avait entrepris en 2010 la création de ce carrefour « expérimental » pour fluidifier la circulation sur cet axe aux portes de la technopole, très fréquenté par les automobilistes, notamment aux heures de pointe.

Le giratoire et son environnement ont été conçus dans un esprit médi-

terranéen par la plantation d'essences régionales (tels que l'olivier, le cyprès, la lavande), la pose d'une jarre et la réalisation de murets en pierre sèche très caractéristique. Une pelouse en matière synthétique a été posée limitant ainsi le coût d'entretien et l'intervention des agents municipaux là où la circulation est dense.

Parallèlement, après la phase d'enfouissement des réseaux électriques, la section communale entre le pont Muratore et le carrefour de la Noria a également fait peau neuve avec l'objectif de sécuriser cette zone très empruntée par les piétons.



## L'ensemble des travaux a consisté en :

- la réalisation d'un trottoir de 1,50 à 2 mètres de large sur environ 150 m de long, entre le pont et le carrefour, sécurisant ainsi les arrêts de bus et les traversées piétonnes,
- la réfection de chaussée sur la longueur du trottoir ci-dessus (hors giratoire),
- la mise en sécurité du périmètre par la pose de garde-corps et de glissières en bois,
- l'aménagement paysager des abords du giratoire avec des essences méditerranéennes,
- la création de murets en pierre,
- l'installation de candélabres.

Outre l'intégration paysagère, c'est avant tout un aménagement qui renforce la sécurité sur le cheminement piéton entre les différents points d'arrêts des transports en commun. Dans ce même objectif, l'éclairage public installé est destiné à améliorer la visibilité des piétons et des automobilistes.

Ces aménagements précèdent les travaux qui seront réalisés dans l'année entre le carrefour des 4 chemins et le pont Muratore. Ces derniers vont concerner l'enfouissement des réseaux aériens et le renforcement du réseau de l'éclairage public, la réfection de la chaussée et l'implantation d'un trottoir.

**Montant des travaux :** 533 815 € HT

L'ensemble de ces aménagements contribue à redessiner l'entrée de la ville tout en mettant en valeur le fleuve côtier de la Brague.



## RÉPARTITEUR ADSL

La Ville de Biot a entrepris de longues négociations avec l'opérateur Orange pour qu'il développe le dégroupage, afin d'assurer l'égalité numérique sur l'ensemble du territoire communal. Ceci permettra à terme aux riverains des quartiers de la Vallée Verte, des Soulières et du Bois-Fleuri, de bénéficier des offres Internet les plus développées au cours de l'année 2011 intégrant notamment la télévision HD.

# VIDÉOPROTECTION : LE CHANTIER A DÉMARRÉ

Le chantier pour l'installation du système de vidéoprotection a commencé à se déployer sur la commune. Après une recherche des réseaux, des micro-tranchées permettant la pose de deux fourreaux PVC recevant les câbles de fibre optique, ont été réalisées sur plusieurs portions du territoire communal.

Les travaux ont débuté en janvier par le chemin de chemin de Vallauris, le chemin des Clausonnes, le boulevard de la Source, la RD4, le centre historique (depuis la place de l'église jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Sébastien) et le quartier Saint-Philippe.

Dans le cadre de ces travaux, 3,5 km de tranchées ont d'ores et déjà été réalisés et environ 25 regards ont été posés.

Le déploiement des autres zones de travaux se poursuivra dans le semestre sur le secteur sophilopolitain.

### Planning prévisionnel :

#### • Calade Saint Roch

Du 18 au 22 avril : du chemin Neuf (Crédit Agricole) au carrefour des Quatre Chemins

#### • Calade des Migraniers

Du 26 au 29 avril : du carrefour des Quatre Chemins au Jardin Frédéric Mistral  
Parallèlement à ce déploiement, les équipements seront reliés au

Poste Central de Contrôle installé au sein de la Police Municipale du quartier Saint-Philippe. Un raccordement sera effectué au fur et à mesure des mises à disposition des liaisons. Le centre de surveillance urbaine devrait être opérationnel fin juin 2011 avec quelques caméras.

À terme, la vidéoprotection permettra en temps réel ou en différé de surveiller l'espace en vision large ou concentrée, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance, de détecter un événement ou un comportement anormal et d'identifier un individu, un véhicule (par la photo de sa plaque d'immatriculation) ou un objet.

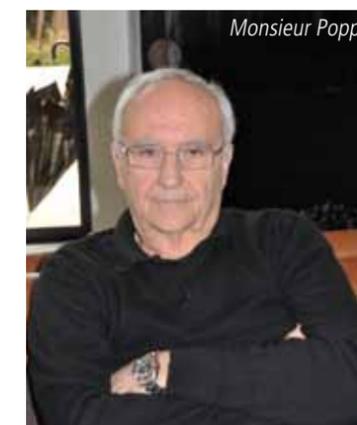
Consultez régulièrement la carte des travaux sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



# « VOISINS VIGILANTS » : L'OPÉRATION SE MET EN PLACE AU SEIN DE LA COMMUNE



Dans la précédente édition de *Biot Infos*, nous vous informions de la mise en place de l'opération "Voisins Vigilants" sur la commune, impliquant les citoyens dans la lutte contre l'insécurité. À l'issue de la réunion de présentation du concept qui s'est déroulée en décembre dernier, en présence des présidents d'associations de quartier biotois, deux d'entre eux ont déjà adhéré à l'opération.



Monsieur Popp

« Je trouve le concept intéressant : les anomalies sont signalées à un référent qui informe la police si les informations se recoupent. Quand j'ai reçu la proposition de la Municipalité, j'ai informé les habitants de mon quartier. Les riverains sont sensibles à la protection, certains ont déjà été cambriolés, ils adhèrent volontiers au concept », explique Monsieur Popp, président de l'association du quartier Antoine-Joseph Durbec.



Monsieur Zampetti

En effet, les présidents ont d'ores et déjà entamé un travail de communication auprès des riverains afin de mettre en place un réseau de « Voisins Vigilants ».

« J'ai contacté plusieurs habitants à différents points du quartier afin de couvrir toute la surface de notre territoire », confie Monsieur Zampetti, président de l'association de quartier de la Vallée Verte. Il s'agit donc pour l'heure d'expliquer le principe de l'opération aux habitants de chaque quartier afin d'éclairer certains et d'en rassurer d'autres. « Je ne veux pas qu'il y ait une milice dans mon quartier », poursuit Monsieur Zampetti, « mais plutôt une organisation régie par une charte pour éviter l'intrusion dans la vie privée. Ce type d'initiative est aussi une façon de lier des contacts entre habitants du même quartier et de pouvoir agir dans l'intérêt commun pour une action solidaire ».

Comme l'a rappelé la Gendarmerie au cours de la présentation, le principe est instauré de façon claire et cadrée afin d'éviter toute atteinte à la vie privée. Il s'agit avant tout d'être attentif aux anomalies qui pourraient être constatées au sein de son lieu de résidence et d'en avertir le référent du quartier qui préviendra les autorités.

Aussi, le dispositif « Voisins Vigilants », déjà adopté par plus de 60 communes du département a fait ses preuves, avec une baisse de près de 12% des cambriolages dans les secteurs ayant adopté l'opération. Il complète les systèmes de sécurité déjà présents dans chaque commune. « Avec ce concept, on a tout à gagner et rien à perdre », conclut Monsieur Popp, « l'opération peut permettre de dissuader les cambrioleurs et de rassurer les habitants », termine Monsieur Zampetti.

## LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER !



En ce début de printemps, quelques mesures s'imposent pour prévenir les risques d'incendies de forêt. La mise en application du Plan de Prévention des Risques d'Incendies et Feux de Forêt ou PPRIF sur notre commune ne constitue pas pour autant une sécurité. La prévention passe avant tout par le débroussaillage.

Le débroussaillage n'est pas synonyme de déboisement. Il consiste juste à supprimer une strate de végétation pour se protéger. « **Éliminer, élaguer, espacer** » en sont les maîtres-mots. Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- en coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, pour limiter la propagation de l'incendie,
- en éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, ceci limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres,
- en élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres, on évite la

propagation de l'incendie le long des troncs dans les cimes des arbres.

En éliminant les rémanents de coupes (branches, feuillages...), on diminue l'intensité de l'incendie. Ces derniers peuvent être broyés, compostés ou acheminés vers les déchetteries. En période rouge, définie par arrêté préfectoral (n°2002-343 du 19/06/2002), l'incinération s'effectue dans le strict respect de la réglementation en vigueur (interdiction de brûler généralement du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre).

➔ **Retrouvez toutes les consignes de sécurité dans la plaquette du Conseil Général « Prévenir l'incendie - Débroussailler, une nécessité et une obligation » à télécharger sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)**



**Philippe PRÉVOST**  
Adjoint délégué à l'Urbanisme,  
à l'Habitat et aux Risques Naturels  
[philippe.prevost@biot.fr](mailto:philippe.prevost@biot.fr)

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 30 avril - 9h

Le service des Espaces Verts propose aux Biotois son traditionnel rendez-vous en faveur de l'environnement. Cette matinée conviviale réunit deux fois par an les bénévoles et permet de récupérer plus d'une tonne de détritux en tous genres.



En partenariat avec les Services Techniques et les associations environnementales de Biot, le nettoyage de printemps aura lieu cette année le 30 avril. Le lieu de départ est prévu à 9h à l'entrée du boulevard de la Source, quartier du Bois-Fleuri.

Les personnes volontaires devront se munir d'un gilet de sécurité et de gants.

➔ **Les participants peuvent s'inscrire par téléphone ou par email :**  
Services Techniques  
Tél.: 04 93 65 12 21  
[techniques@biot.fr](mailto:techniques@biot.fr)



**Thierry Borghi**  
Conseiller municipal,  
délégué à l'entretien,  
à la mise en valeur  
du paysage urbain  
et des espaces verts  
[thierry.borghi@biot.fr](mailto:thierry.borghi@biot.fr)

## CULTURE, ART, ÉVÉNEMENTS

### BIOT À MUSIQUES

CONCOURS DE MUSIQUE « LES ARTS À BIOT »

JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS

PÈLERINAGE DE LA GAROUBE

MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

EXPO « JEAN-PIERRE AUGIER »

FEU DE LA SAINT JEAN

FÊTE DE LA MUSIQUE

MISS BIOT 2011

LES RDV DE L'ARLEQUINO

FESTIVAL DES HEURES MUSICALES

BIOT ANTIQUE

FÊTE DES VOISINS

LA CHASSE AUX ŒUFS

FOUR COMMUNAL

# BIOT À MUSIQUES



## BIOT À MUSIQUES ... DU MONDE

Du 7 mai au 11 juin à partir de 19h au Jardin Frédéric Mistral

Pour la 3<sup>ème</sup> édition de son festival musical, la Ville de Biot met un coup de projecteur sur les musiques des 4 coins du globe pour un « Biot à Musiques... du Monde » riche en sonorités ethniques diverses et colorées.

### SOIRÉE D'OUVERTURE: DÉSIGNEZ LE GRAND GAGNANT DU CONCOURS

#### « LES ARTS À BIOT » AVEC NICE-MATIN

#### SAMEDI 7 MAI

La Ville de Biot, en partenariat avec Nice-Matin, ouvre les portes du 1<sup>er</sup> concours de musique « Les Arts à Biot ».

Ce concours gratuit est ouvert à tous les styles, tous les âges, en groupe ou en solo, professionnel ou amateur. Pour y participer, il suffit de déposer jusqu'au 5 avril les supports vidéo ou audio sur la plateforme : [www.lesarts-nicematin.com](http://www.lesarts-nicematin.com).

À l'issue de cette période, un jury, composé de représentants du groupe Nice-Matin, de la Ville de Biot et de critiques musicaux, sélectionnera les 3 meilleures prestations. Les lauréats auront la chance de se produire le jour du lancement de « Biot à Musiques »

le 7 mai, dans le cadre privilégié du Jardin Frédéric Mistral. Lors de cette soirée exceptionnelle, le jury et le public seront invités à voter pour son jeune talent favori et désigner ainsi le grand gagnant des « Arts à Biot ». La meilleure performance aura le privilège de se produire, parmi des artistes reconnus, le 21 juin, pour la Fête de la Musique au cœur du centre historique de Biot.

➔ **Les jeunes talents musicaux biotois sont vivement invités à déposer leurs enregistrements avant le 5 avril sur le site [www.lesarts-nicematin.com](http://www.lesarts-nicematin.com) !**

LES  
Arts  
À BIOT

21 JUIN  
FÊTE DE  
LA MUSIQUE

## QUATRE CONCERTS DE MUSIQUES DU MONDE

### • Samedi 21 mai - 19h

Biot fêtera l'Afrique ! Le public assistera à un spectacle complet de musique et de danse africaines. Le groupe Pangaea accompagnera sur des rythmes effrénés les danseurs de l'association biotoise Yenguetu.



### • Samedi 28 mai - 19h

C'est le groupe Manouchka Orkestar qui fera swinguer le Jardin Frédéric Mistral sur des rythmes endiablés d'Europe de l'Est : sonorités tziganes et jazz manouche au programme !

### • Samedi 4 juin - 19h

Le groupe de musique latino-américaine Barrio Cuba proposera un concert de salsa cubaine du plus bel effet.



### • Samedi 11 juin - 19h

Pour la soirée de clôture, la Ville de Biot accueillera le Bambou Orchestra : un spectacle incroyable de musique percussive japonaise à base d'instruments en bambou.

## STAGES D'INITIATION

Afin de partager avec le public ces différentes influences musicales, la Ville de Biot met en place des ateliers d'initiation en partenariat avec les associations biotoises :

- stages de percussions animés par l'association Pangaea,
- stages d'initiation à la danse africaine et à la salsa cubaine proposés par les associations Yenguetu et Danse et Mouvement.



Inscrivez-vous à ces stages gratuits (dans la mesure des places disponibles) auprès de l'Office de Tourisme dès le 2 mai.

## DES DÉAMBULATIONS - 18h30

En préambule des soirées du 21 mai, du 4 et du 11 juin, les percussionnistes de l'association Pangaea déambuleront dès 18h30 dans les rues du centre historique : une parade festive à ne pas manquer !



## FÊTE DE LA MUSIQUE ... 30 ANS DÉJÀ !

Mardi 21 juin

### « Scène Musiques actuelles » sur la place de Gaulle

18h30 – 20h : Céline Mastrorelli

20h30 – 21h30 : Vainqueur des « Arts à Biot »

22h – 0h30 : Sunday Players

### « Scène Rock » au Jardin Frédéric Mistral

19h – 20h30 : G.R.M (Guitare Rouge Musique)

21h – 22h : Stéphane Brunello

22h30 – 0h30 : No Tip

### « Scène libre » sur la Place aux Arcades

18h – 20h30 : Les élèves de l'Espace des Arts et de la Culture

21h – 22h : Champollion

22h30 – 00h30 : Le Cri de la langouste



**Christine PELISSIER - TABUSSO**  
Conseillère municipale,  
déléguée aux animations événementielles,  
expositions et traditions  
[christine.pelissier@biot.fr](mailto:christine.pelissier@biot.fr)



# 28<sup>ÈME</sup> FESTIVAL DES HEURES MUSICALES DE BIOT

Du 22 mai au 22 juin, 7 soirées exceptionnelles en l'église Sainte Marie-Madeleine à 21h

Depuis plus d'un quart de siècle le *Festival des Heures Musicales* réunit des artistes de renommée internationale et un public de mélomanes enchanté par la qualité de la programmation.

Organisé par l'association les Heures Musicales de Biot, ce festival est placé sous l'égide de la Ville de Biot, avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional. Il est devenu au fil des ans, un rendez-vous culturel incontournable au cœur des Alpes-Maritimes. Cette année encore, Liliane Valsecchi, Directrice artistique du Festival, a présenté une programmation haut de gamme dans la lignée des éditions précédentes.

Avec la même exigence de qualité, elle propose de faire découvrir au public des chefs d'œuvre du répertoire classique, des interprétations authentiques, des formations inédites... un savant équilibre dont elle a le secret pour que s'exprime le génie de la musique.

La 28<sup>ème</sup> édition du *Festival des Heures Musicales* s'inscrit dans un souci de continuité, mais aussi d'ouverture et d'innovation, pour le plus grand plaisir des amateurs et des passionnés de musique. La réservation se révèle indispensable pour des raisons de sécurité et de capacité des lieux. Une navette est assurée les soirs de concerts.



Boris Berezowsky



Anne Gastinel

## PROGRAMME :

- Dimanche 22 mai : Boris Berezowsky – Récital de piano
- Dimanche 29 mai : Anne Gastinel – Violoncelle, Pablo Marquez – Guitare
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin : Brigitte Engerer – Piano, Henri Demarquette – Violoncelle
- Dimanche 5 juin : Jean-Jacques Milteau – Harmonica, Manu Galvin – Guitare, Les « Palata Singers »
- Samedi 11 juin : Gautier Capuçon – Violoncelle, Delphine Capuçon – Violoncelle, Jérôme Ducros – Piano
- Vendredi 17 juin : François-René Duchâble – Piano, Alain Carré – Comédien
- Mercredi 22 juin : Renaud Capuçon – Violon, Khatia Buniatishvili – Piano

## ➤ Tarifs et réservations :

- Office de Tourisme - 04 93 65 78 00 - [tourisme@biot.fr](mailto:tourisme@biot.fr)

- En ligne : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



Delphine Capuçon



Pablo Marquez

# JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS « PATRIMOINE CACHÉ »

Dimanche 19 juin dans le centre historique

La 14<sup>ème</sup> Journée du Patrimoine de Pays sera dédiée au « Patrimoine Caché ».

Cette journée nationale offrira l'opportunité de découvrir gratuitement des sites patrimoniaux à travers leurs secrets de construction, leurs détails insolites et le patrimoine souterrain.



Le Service Patrimoine de la Ville de Biot et le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises participeront à ce rendez-vous ludique et culturel en proposant des animations pour petits et grands sur le thème du « patrimoine caché, patrimoine retrouvé ». Vous serez ainsi amené à distinguer les aspects de notre patrimoine dissimulés dans le méandre des ruelles biotoises.

## PROGRAMME :

- 15h : Visite de Biot accompagnée d'une conférencière sur les traces historiques parfois cachées depuis plus de 2 000 ans – Départ de l'Office de Tourisme.
- De 10 h à 18 h : Les bénévoles du Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises commenteront les collections de ce sanctuaire historique situé dans l'ancien hôpital Saint Jacques (XVII<sup>ème</sup> siècle).
- De 11h à 16h : Jeu de piste pour enfants (accompagnés d'un adulte) à la recherche des trésors de notre patrimoine – Départ de l'Office de Tourisme.

Le Four Communal célébrera le Patrimoine de Pays en ouvrant ses portes samedi et dimanche. Notre fourrier vous présentera tout au long la journée l'histoire de ce four à pain et vous proposera des ateliers de pâtisseries régionales à 14h30 sur la place des Arcades. Entrée et ateliers gratuits.

# FOUR COMMUNAL : SAISON 3

Haute en saveurs et en bonne humeur, une nouvelle saison s'annonce au four communal de Biot. Elle poursuivra son agréable labeur autour de la mise en valeur du patrimoine vivant, de la gastronomie régionale et d'un tourisme que nous souhaitons responsable. Pour cette 3<sup>ème</sup> année, plus de 48 jours d'ouverture sont déjà programmés !

## Discutez cuisine

*Le premier week-end de chaque mois, de 9h à 16h*

Au four communal, une délicieuse habitude s'est installée. Dans cet espace chaleureux, vous pourrez papoter cuisine au coin du feu, avoir le plaisir de transmettre à d'autres vos secrets culinaires, et surtout apprendre le fonctionnement de ce four à bois traditionnel.

## Cuisez vos plats

*Le premier week-end de chaque mois, de 9h à 15h*

Que vous soyez cuisinier en herbe ou cordon bleu, retrouvez le goût sans pareil d'une cuisson au feu de bois dans vos plats. Pour cela, venez vous-même cuire vos préparations salées ou sucrées (les plats en verre ne seront pas acceptés).

## Participez aux animations gourmandes

*Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, à 14h*

Apprenez à confectionner le traditionnel fougassoun (spécialité biotoise), la focaccia et bien d'autres recettes lors des ateliers de boulangerie-pâtisserie gratuits animés par Christian Vinci-guerra. D'autres animations au four communal sont prévues au cours de l'année lors de festivités proposées dans le centre historique. Retrouvez le planning annuel de ces animations gratuites sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr), rubrique Culture, Art / Fête et Traditions.

## LE 15 MAI, C'EST SA FÊTE, ALORS... FAITES DU PAIN !

Le four communal ouvrira exceptionnellement ses portes les 14 et 15 mai de 9h à 18h (ateliers à 11h et 14h). Des ateliers animés par notre fourrier vous attendent sur la place des Arcades où vous pourrez réaliser avec vos enfants des recettes faciles et excellentes. Tout le matériel est sur place alors, n'hésitez pas ! Faites du pain !



➤ Renseignements : Office de Tourisme - 04 93 65 78 00

**Martine VENIAT**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à la Petite Enfance,  
au Patrimoine et aux Archives  
[martine.veniat@biot.fr](mailto:martine.veniat@biot.fr)





## BIOT ANTIQUE

Dimanche 15 mai au centre historique

Une nouvelle manifestation est née... antique, théâtrale, ludique, archéologique !

Proposée par la Ville de Biot, cette nouvelle manifestation basée sur l'histoire s'adressera à tous ceux qui souhaitent connaître l'époque romaine à Biot qui a laissé, il y a près de 2 000 ans, de nombreuses traces toujours perceptibles : monument de la Chèvre d'Or, stèle d'Arbugio, aqueducs, pierres gravées en latin encore scellées dans les murs de nos chapelles et église...

Tout un patrimoine bâti parfois oublié que des animations pédagogiques et culturelles remettront en lumière. **Entrée libre**



### PROGRAMME :

- **13h-17h30** : Atelier archéologique géant, place de Gaulle. Les enfants découvriront une ruine d'habitation Gallo-Romaine, une réalisation grandeur nature de 90 m<sup>2</sup>.
- **14h-17h30** : Atelier de mosaïque antique par Evelyne Martin-Abadir, place de la Chapelle. Les enfants apprendront à manier et à assembler les tesselles pour créer d'authentiques mosaïques.
- **15h** : Visite guidée du centre historique sous forme de découverte de l'époque romaine à Biot, départ de l'Office de Tourisme.
- **18h** : Conte Musical « *Le Mystère des Alyscamps* », Jardin Frédéric Mistral, par la Compagnie l'Arbre qui Chante. Véritable voyage dans le temps, 2 000 ans en arrière. Une galerie de personnages aux histoires étonnantes : Bracos le gladiateur, l'intrépide Julius Cornus, la belle Epia...
- **14h-17h** : Jeu de piste pour enfants (accompagnés d'un adulte). Ils déambuleront au cœur du castrum biotois pour y découvrir les vestiges romains. Départ de l'Office de Tourisme.
- **14h-17h** : Visite du Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises qui cache en son sein la fameuse stèle d'Arbugio du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, retrouvée en 1931 dans une bâtisse de la place des Arcades...

➔ **Renseignements :**  
Office de Tourisme - 04 93 65 78 00 - [tourisme@biot.fr](mailto:tourisme@biot.fr)

## LA CHASSE AUX ŒUFS EST OUVERTE !

Samedi 16 avril au Jardin Frédéric Mistral

La 3<sup>ème</sup> édition de la Chasse aux Œufs de Pâques est ouverte ! La Ville de Biot est heureuse d'inviter petits et grands à une journée conviviale et gourmande, le samedi 16 avril, à partir de 14h30.

Au cœur du centre historique, au milieu du Jardin Frédéric Mistral resplendissant en cette période printanière, après les éclats de rires et l'émotion provoqués par le spectacle de la magicienne Jinnie, le lapin Didou entraînera les enfants dans une chasse au trésor pour découvrir les cachettes des nombreux chocolats dissimulés dans les recoins du jardin. Cet après-midi sera l'occasion de partager en famille, entre voisins ou amis, un moment festif dans un cadre agréable. De grands sourires chocolatés en perspective ! En cas de pluie, la manifestation est annulée.

➔ **Renseignements :**  
Office de Tourisme  
04 93 65 78 00

### PROGRAMME :

- **14h30** : Accueil et lancement de la tombola
- **15h** : Spectacle de Jinnie la magicienne
- **15h30** : Chasse au trésor avec « Didou » le lapin
- **16h** : Partage du trésor
- **16h30** : Tirage de la tombola



## FÊTE DES VOISINS

Vendredi 27 mai

C'est la Fête des Voisins : retrouvez-vous dans votre quartier autour d'une table improvisée pour partager vos meilleures recettes et vos cuvées spéciales !



Le Service des Liens Inter-quartiers de la Ville de Biot incite tous les habitants à participer à cette soirée nationale. En effet, les thèmes abordés, et parfois trop délaissés le reste de l'année, ne sont autres que la convivialité, la connaissance de l'autre, la solidarité et le partage avec ceux que l'on croise chaque jour : nos voisins.

La Ville de Biot s'est inscrite dans la démarche de l'association Immeubles en Fête et recevra de ce fait tout un panel de supports de communication qui vous permettra d'organiser votre Fête des Voisins. Nappes, cartons d'invitation, affichettes, ballons, badges et tee-shirts seront mis à votre disposition par les présidents des associations de quartier qui se feront un plaisir de relayer cet événement sympathique.

**Lydia BIGAZZI**  
Conseillère Municipale,  
déléguée aux liens  
inter-quartiers et à l'accueil  
[lydia.bigazzi@biot.fr](mailto:lydia.bigazzi@biot.fr)



# EXPOSITION « JEAN-PIERRE AUGIER, SCULPTEUR »

Du 9 avril au 29 mai à l'Office de Tourisme



La Ville de Biot exposera plus de 80 œuvres sculpturales de Jean-Pierre Augier, rassemblées en une impressionnante rétrospective métallique orchestrée par le sculpteur en personne.

Né en 1941 à Nice, Jean-Pierre Augier vit et travaille au milieu des oliviers, à Saint-Antoine-de-Siga, berceau de sa famille, entre Levens et Saint Blaise (Alpes-Maritimes). Enfant, il crée avec des matériaux divers. À partir de 1965, il s'intéresse aux vieux outils abandonnés et apprend à les souder. Dès lors, il ne travaillera plus que le fer et exposera à la Maison du Portal à Levens, ainsi que dans de nombreuses expositions internationales.

Le sculpteur trouve son inspiration dans de vieux outils ou des objets de fer qu'il transforme par assemblage en personnages ou animaux en mouvement. Il sauve ainsi de l'oubli, de l'inutilité, de la destruction, ceux qui étaient promis au rebut ou à la fonte. Son travail les transfigure pour

leur donner une autre vie, celle d'une œuvre d'art. La femme, le couple, la maternité, les fables et les contes, la mythologie et les sujets religieux constituent ses thèmes favoris. On reconnaît à son œuvre quatre "vertus cardinales" : la grâce, le mouvement, la tendresse et l'humour. L'art de Jean-Pierre Augier est fait d'harmonie, d'équilibre, de pureté linéaire et de perfection formelle. Son œuvre nous invite à porter un regard serein sur les hommes, la nature et les choses.

*Le travail d'un artiste de prestige que la Ville de Biot a l'honneur de recevoir pour une rare exposition de sculptures qui nous invite à la contemplation d'une beauté parfois empreinte d'une permanence toute classique, parfois de la tendresse de l'instant fugace saisi dans le métal.*

**Le vernissage de l'exposition « Jean-Pierre Augier, Sculpteur » aura lieu à l'Office de Tourisme, vendredi 8 avril 2011 à 18h30. Entrée libre**

## PARTICIPEZ À L'ÉLECTION DE MISS BIOT 2011

Samedi 23 juillet au Jardin Frédéric Mistral

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville de Biot organise l'élection de sa Miss en partenariat avec la Société Miss France et le Comité Miss Côte d'Azur.

Succédez à Marine Laugier, finaliste de Miss France 2011, en participant à l'élection de Miss Biot 2011.

Pour concourir, les candidates doivent être âgées de 18 à 24 ans (au 15/11/2011) et mesurer au moins 1,70 m. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le casting de sélection se déroulera quant à lui début juillet.

➔ Pour vous inscrire ou pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le Service Événementiel au 04 92 91 55 75 / 06 75 27 46 99 ou par mail à [evenements@biot.fr](mailto:evenements@biot.fr)



**Christine PELISSIER - TABUSSO**  
Conseillère municipale,  
déléguée aux animations événementielles,  
expositions et traditions  
[christine.pelissier@biot.fr](mailto:christine.pelissier@biot.fr)

## PÈLERINAGE DE LA GAROUBE

Dimanche 1<sup>er</sup> mai

Comme chaque année, l'Amicale Biotoise des Traditions, avec le concours de la Paroisse église Sainte Marie-Madeleine, organise le pèlerinage de la Garoupe. Dès 1609, les paysans biotois se rendaient à pied au sanctuaire de la Garoupe afin de demander la pluie pour leurs cultures et de remercier la Vierge d'avoir évité la sécheresse. Vous êtes invités à venir nombreux participer à la marche.



### PROGRAMME :

- **7h30** : Rassemblement de la procession devant « l'Auberge du Vieux Village » avec « Lo Cepon ».
- **9h** : Halte petit-déjeuner chez nos amis du Safranier
- **9h30** : Départ du bus de Biot vers la Garoupe (arrêt au jeu de boules)
- **10h30** : Halte goûter sur la plage de la Salis puis montée du Calvaire
- **11h30** : Office religieux
- **12h30** : Vin d'honneur et pique-nique sous la Pinède

## FEU DE LA SAINT JEAN

Jeudi 23 juin au Jardin Frédéric Mistral

L'Amicale Biotoise des Traditions propose une soirée conviviale autour du feu de la Saint Jean.

### PROGRAMME :

- **20h** : Rassemblement à la chapelle Saint Eloi, traversée du centre historique avec l'Amicale des Traditions et le groupe « Les Portugais de Biot »
- **20h15** : Prise en charge de la flamme Place de l'Église
- **20h30** : Rendez-vous au Jardin Frédéric Mistral : chants des enfants des classes CM1 - CM2 de l'école Saint Roch, danses du groupe folklorique
- **21h45** : Verre de l'amitié
- **22h00** : Allumage et saut du feu



➔ Renseignements :  
Office de Tourisme - 04 93 65 78 00

## MOISSON DE RÉCOMPENSES POUR LES PIANISTES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Liliane Valsecchi, Directrice de l'Espace des Arts et de la Culture, peut être très fière des résultats obtenus par les élèves des classes de piano au 27<sup>ème</sup> Concours Régional de Piano de Mouans-Sartoux qui a rassemblé plus de 300 enfants issus de toutes les écoles du département.

- › **Débutant II** Emma Nirascou 16,5/20 avec coupe
- › **Initiation I** Lou Marchal 15,5/20 avec médaille d'or
- › **Préparatoire I** Kamila Azzouzi 16/20 avec coupe  
Fantine Papegay-Vallet 16,5/20 avec coupe  
Adhara Martellini 17/20 avec coupe
- › **Préparatoire II** Jérémy Gabet 17/20 avec coupe
- › **Moyen** Emma Borgogno 15/20 avec médaille d'or  
Maxime Chemenda 15/20 avec médaille d'or  
Vincent Papegay-Vallet 15/20 avec médaille d'or
- › **Super moyen** Caroline Chalumeau 16/20 avec coupe
- › **Excellence II** Sophie Latouche 16/20 avec coupe

Caroline Chalumeau et Sophie Latouche ont été sélectionnées pour jouer en 1<sup>ère</sup> partie d'un concert qui aura lieu en février 2012 à Mouans-Sartoux. Félicitations à tous les lauréats et à leurs professeurs : Liliane Valsecchi, Caroline Malis et Olivier Auge-Laribé.



## VIDE GRENIER

Dimanche 8 mai au Parking de la Fontanette

L'association des parents d'élèves de l'école du Moulin Neuf organise un vide grenier le dimanche 8 mai. Les inscriptions auront lieu les 14 (Biotois uniquement) et 15 avril de 18h à 20h à l'école du Moulin Neuf. Merci de vous munir d'une photocopie de votre pièce d'identité et de la copie d'un justificatif de domicile ainsi que d'un moyen de règlement.

➔ Renseignements : [agnes.maurin@hotmail.fr](mailto:agnes.maurin@hotmail.fr)

## SPECTACLE-LECTURE DE TEXTES

Samedi 14 mai à 16h30, salle des Associations

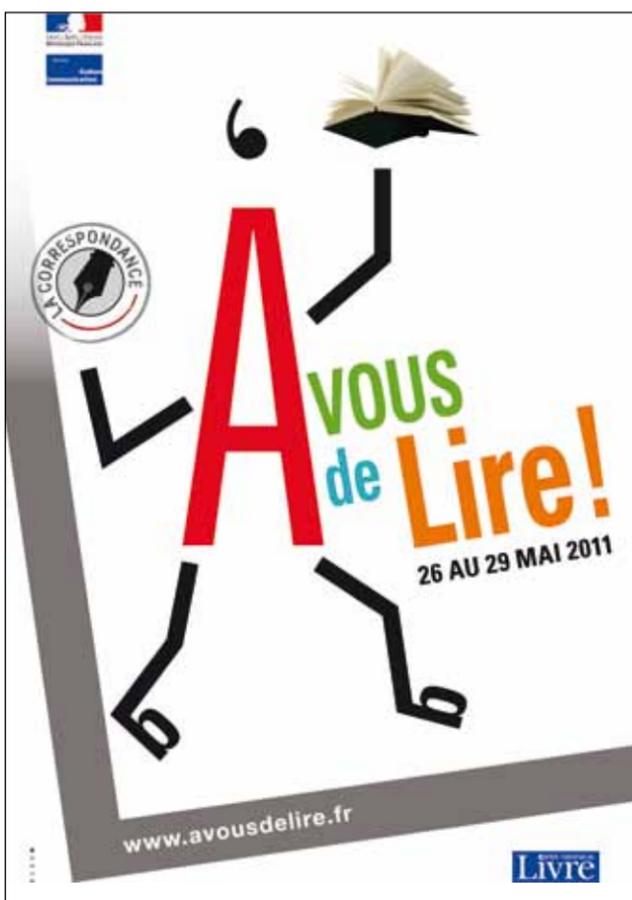
L'association Arezzo organise un spectacle-lecture présenté par Monsieur Stéphane Melis, comédien ayant effectué de nombreuses interventions dans la région. Il nous fera partager son amour pour les textes d'André Verdet et de Lumley sur La Vallée des Merveilles. **Entrée libre.**

➔ Renseignements : [Association Arezzo](mailto:Association Arezzo)

04 93 65 15 15 - [arezzo.com@wanadoo.fr](mailto:arezzo.com@wanadoo.fr)

## À VOUS DE LIRE !

Du 26 au 29 mai 2011



## KERMESSES DES ÉCOLES DE BIOT

Les vendredis 17 et 24 juin



Les élèves des écoles biotoises vous invitent à leurs kermesses. Ces fêtes bien méritées clôtureront une belle année de travail. Venez nombreux partager ces moments de pur plaisir !

- L'école Eugène Olivari célébrera la fin de l'année le vendredi 17 juin à partir de 17h30.
- La fête des écoles St Roch et Paul Langevin aura lieu à l'école St Roch le vendredi 24 juin dès 17h30.
- La kermesse du Moulin Neuf du 24 juin proposera de nombreux stands à partir de 18h: grands jeux de bois, pêches aux cadeaux, maquillage, barbecue et bien d'autres... Cette année encore L'APE a besoin de votre participation, avant mais aussi pendant, cette grande fête, notamment pour tenir les stands. L'association compte sur votre présence pour que cette fête soit réussie ! **Contacts :** [florekzk@free.fr](mailto:florekzk@free.fr) / [ina.arnaudy@wanadoo.fr](mailto:ina.arnaudy@wanadoo.fr)

La 2<sup>ème</sup> édition de la manifestation nationale «À vous de lire !» aura lieu du 26 au 29 mai autour du thème de «La Correspondance». Cette jeune fête de la lecture, initiée l'an dernier par Frédéric Mitterrand (Ministre de la Culture et de la Communication), remplace la manifestation «Lire en fête» du mois d'octobre.

Partager la joie de lire, telle est l'ambition d'«À vous de lire !», car cette manifestation vise à favoriser la lecture pour tous et sous toutes ses formes. Chacun peut y participer en se rendant au sein des espaces publics du pays (bibliothèques, places, terrasses de cafés, hôpitaux, maisons de quartier, parcs, etc.) transformés pour l'occasion en «lieux de lecture à ciel ouvert».

Cette année, avec les médiathèques communautaires de la CASA, les bibliothèques de Biot participent à cet événement en organisant des «Rencontres de lecteurs» hors les murs : discussions, partages et convivialité seront au rendez-vous de ce comité de lecture ouvert à tous, dont les échanges seront ponctués d'extraits de livres lus : du roman à la BD et du documentaire au magazine. Aussi, n'oubliez pas d'apporter votre livre ou votre liseuse numérique préférée !

### • Samedi 28 mai à 10h :

« Rencontres de lecteurs » dans le cadre d'« À vous de lire ! »  
Bibliothèque George Sand, place de l'Eglise – Biot, centre historique.  
(en cas d'intempéries, les rencontres auront lieu à la bibliothèque St Exupéry).

➔ Renseignements :

Bibliothèques de Biot

04 93 65 57 99 / 04 93 65 24 54

Consulter le programme complet des animations

« À vous de lire ! » :

[www.mediathèque-casa.fr](http://www.mediathèque-casa.fr) et sur [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr)

## MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

### ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Vacances de Pâques

En relation avec l'exposition temporaire « Haut en couleur, les céramiques de Fernand Léger », le Musée national Fernand Léger propose pour toute la famille des ateliers pédagogiques de 2 heures sur le thème de la céramique (modelage, lundi et mercredi, et émaillage, jeudi et vendredi) : lundi 18 avril et du mercredi 20 au vendredi 22 avril de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Tarifs : Visiteur individuel : 8€ / Groupes (+10 enfants) : 80€.

### CONFÉRENCES D'INITIATION À L'ART MODERNE

Ces conférences accessibles à tous permettent de se familiariser avec les grands noms du XX<sup>ème</sup> siècle et d'analyser les œuvres majeures de chaque mouvement. Ce cycle d'initiation est assuré par Maurice Fréchuret, directeur des musées nationaux des Alpes-Maritimes et Ariane Coulondre, conservatrice du Musée national Fernand Léger.

- Jeudi 7 avril à 19h : le Land Art
- Jeudi 5 mai à 19h : le Body Art

### UN DIMANCHE AU MUSÉE

Tout au long de l'année, venez passer chaque premier dimanche du mois à l'auditorium du musée pour découvrir gratuitement (dans la limite des places disponibles) une série de conférences (14h) et de projections de cinéma (15h) autour de thèmes chers à Léger.

- Dimanche 3 avril : New York
- Dimanche 5 juin : Le peuple

### LA NUIT DES MUSÉES

Samedi 14 mai

Ouverture du Musée national Fernand Léger de 20h à 22h : derniers jours de l'exposition « Haut en Couleurs, les céramiques de Fernand Léger » et visites guidées. Départ toutes les demi-heures.

### EXPOSITION « LA PEINTURE AUTREMENT »

Du 26 juin au 7 novembre

Dans le cadre de la manifestation « L'art contemporain et la Côte d'Azur. Un laboratoire pour l'expérimentation, 1951-2011 », le musée proposera des œuvres sur le thème de « La peinture autrement ». Des propositions comme celles de la dernière période d'Hartung côtoieront les Allures d'objets d'Arman, les Cosmogonies d'Yves Klein ou encore les paillettes de Malaval. De telles œuvres permettent de promouvoir une autre lecture des courants artistiques et d'offrir un socle historique aux propositions qui viendront après-coup.

➔ Renseignements :

Musée national Fernand Léger,  
chemin du val de Pôme, Biot.

Tél. : 04 92 91 50 30 / Fax : 04 92 91 50 31

[www.musee-fernandleger.fr](http://www.musee-fernandleger.fr)

Plus d'informations sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Noël Dolla, « Grand étendoir aux serpillières », 1967-1999



## LES RENDEZ-VOUS DE L'ARLEQUINO

### • GARIBALDI MON HÉROS

Samedi 30 avril à 20h30, Salle des Associations

À l'occasion des 150 ans de l'unification de l'Italie, l'Arlequino organise une soirée sur Garibaldi, Niçois, héros des deux mondes, par la compagnie Art-scène (interprétation Stéphane Mélis, comédien et Luciano Mélis auteur-éditeur). La soirée sera suivie d'un rafraîchissement et de la dédicace du livre *Garibaldi mon héros*. La soirée a le soutien de Co.A.L.C.It, Association culturelle du consulat italien de Nice. Entrée 5€.

### • LE JOURNAL D'UN FOU

Dimanche 15 mai à 16h, Espace des Arts et de la Culture

Place au théâtre avec la participation d'Antibea théâtre et Dominique Czapski, dans *Le Journal d'un Fou*, de Gogol. La soirée sera suivie d'apéro convivial. Entrée 10€.

### • RENCONTRES ARTISTIQUES

Les 29, 30 et 31 juillet, jardin Frédéric Mistral

L'Arlequino a le plaisir d'annoncer la création de la 1<sup>ère</sup> édition des Rencontres Artistiques. Ces soirées seront animées par des comédiens, danseurs, metteurs en scène, musiciens, accompagnés d'expositions, de lectures, de performances, de vidéos... Le fil conducteur de l'événement est « un universel hymne à l'amour ». Entrée prévue 10€ par soirée ; cumul des 3 soirs 25€.

➔ Renseignements :

L'Arlequino - 06 64 76 85 71 – 06 64 28 93 00

[dani.righetti@neuf.fr](mailto:dani.righetti@neuf.fr)

# ZOOM EN IMAGES



Camion C'est pas Sorcier à Biot

Départ de la dernière étape du Tour Méditerranéen

Rény Di Gregorio - Vainqueur de l'étape Biot-Sophia Antipolis du Paris-Nice 2011



Tour Méditerranéen 2011 : Richard Virenque et Raymond Poulidor

Fête du Mimosa

Conférence de Martin Gray

Cérémonie de présentation des vœux du Maire



Paris - Nice 2011

Vernissage de l'exposition Mycelium

Paris-Nice: Les jeunes cyclistes biotois avec Bernard Hinault

Cérémonie de la St Valentin

# PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS

## SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE

Il n'y a pas de petit don, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières

L'église de Biot est un joyau de notre patrimoine classé Monument Historique. Cet édifice a subi de graves dégradations au cours de ces dernières décennies. Après avoir budgétisé 2 millions d'euros pour sa restauration, la Ville de Biot a lancé un programme complet de rénovation des intérieurs sous la tutelle du Conservatoire Régional des Monuments Historiques. Nous faisons appel aux particuliers et aux entreprises pour soutenir ce projet par le concours d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Rappelons que chaque don versé à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de l'église Sainte Marie-Madeleine sera reversé à la Ville de Biot et donnera lieu à une réduction d'impôts.

À ce jour, les dons s'élèvent à plus de 40 000 €. Les Biotois démontrent ainsi leur générosité et leur attachement à l'urgence de ce projet tant attendu.

**Vous pouvez effectuer vos dons par courrier, par Internet à [www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com) ou les déposer à la Mairie Principale / Annexe.**

**Retrouvez toutes les informations sur cette souscription sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) ou au 06 45 17 07 45**

**Nicole PRADELLI**

Adjointe au commerce, à  
l'artisanat, à la vie sociale, aux  
handicaps et aux solidarités  
[nicole.pradelli@biot.fr](mailto:nicole.pradelli@biot.fr)



## EXPOSITION BERNARD DEJONGHE

Du 23 avril au 30 septembre

Le musée accueille au printemps l'un des meilleurs représentants français sculpteur plasticien dans la céramique et le verre, Bernard Dejonghe. Une connaissance et une pratique approfondies des techniques de céramique et du verre ont amené Bernard Dejonghe à transgresser les usages que l'on en fait habituellement, et à les considérer comme moyens d'expression à part entière et non comme simples procédés d'exécution. Se nourrissant d'une méditation sur la matière, son œuvre a rompu avec l'univers de l'objet, pour se concentrer sur celui de la minéralité et des énergies mises en jeu par la fusion. Il considère le matériau

comme un lieu poétique, sauvage, un champ de possibilités et un support d'expérimentations. Son œuvre est à la frontière de la réflexion scientifique et de l'art. Depuis ses études à l'école des Métiers d'Arts de Paris, il a participé à de nombreuses expositions en France et dans le monde. Expositions personnelles au Musée des Arts Décoratifs de Paris, Musée d'Art Contemporain de Nice, Dunkerque, Arles... Musée Ariana de Genève...

➔ Musée d'Histoire et de Céramique Botoises  
9, rue Saint Sébastien

06410 Biot

Tél : 04 93 65 54 54 - Fax : 04 93 65 51 73

Email : [amis.musee.biot@wanadoo.fr](mailto:amis.musee.biot@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://musee-de-biot.fr>

### ACTIVITÉS DU MUSÉE :

- **Samedi 2 avril**  
**Conférence Benoit Peckle**  
**Espace Vernante à 15h30**  
**Thème : Pourquoi la France n'est-elle pas baroque ?**
- **Samedi 9 avril**  
**Sortie aux villages de Bonson et de Gilette**
- **Vendredi 20 mai**  
**Les soirées du musée :**  
**au musée à 18h30**  
**"Du repeuplement à la révolution"**
- **Vendredi 27 et samedi 28 mai**  
**Sortie à Arles et l'Abbaye de Montmajour**
- **Samedi 18 juin**  
**Conférence de Mr Berrier, espace Vernante**  
**Thème : Louis II de Bavière**

## UN NOUVEAU VISAGE À LA TÊTE DE LA FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, Jean-Noël Durvy a pris la direction de la Fondation Sophia Antipolis, structure chargée de l'animation scientifique, technologique et entrepreneuriale de la technopole.

C'est une grande expérience en matière d'innovation et de financements des entreprises que Jean-Noël Durvy vient apporter au parc sophilopolitain.

En effet, après des études de mathématiques et d'économie appliquée, le directeur enseigne durant 7 ans à l'Université de Reims avant de rejoindre, en 1974, les

services du Premier Ministre en qualité d'économiste statisticien.

Il intègre ensuite la Commission Européenne après avoir réussi un concours d'administrateur des communautés européennes en octobre 1978, où il commence à la Direction Informatique.

Jean-Noël Durvy devient en 1988, chef d'Unité à la Direction Générale « Société de l'Information ». Il est successivement chef de plusieurs unités puis devient Directeur de la direction « Politique d'innovation » à la Direction Générale « Entreprises et Industries » en 2007. Ses missions sont alors centrées sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'innovation ainsi que d'une partie du programme cadre « Compétitivité et Innovation ».

Il quitte la Commission Européenne en 2010 pour rejoindre Sophia Antipolis.

Le Président de la Fondation, le Sénateur Pierre Lafitte, se réjouit d'ailleurs que Jean-Noël Durvy ait accepté ce poste de direction afin de mettre sa précieuse expérience au profit de la Fondation.



# ÉCONOMIE TOURISME

## MISE EN APPLICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ ET RENOUVELLEMENT DES MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES

Obsolète depuis 1984, le nouveau règlement communal relatif à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, a été adopté par le Conseil Municipal le 28 janvier 2010 et la Commission Départementale de la Nature du Paysage et des Sites. Il répond à la fois aux exigences d'un fort développement démographique, économique et touristique et au strict respect d'un environnement privilégié.

### Quels sont les avantages pour les Biotois ?

- La fin de l'anarchie grandissante des pré-enseignes, notamment dans les zones naturelles
- L'harmonisation du format des enseignes et pré-enseignes
- L'amélioration du repérage et de l'identification des commerces et des entreprises
- Le développement et l'amélioration de l'information municipale (tourisme, culture, événements, services...)
- Le renouvellement des abribus, de la signalétique et du mobilier urbain publicitaire

### Les enseignes

Notre commune est un site inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes. Afin de protéger son caractère historique et la beauté de son environnement, l'installation de toute enseigne est soumise à autorisation du Maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour garantir la meilleure intégration des enseignes dans le paysage communal, le règlement prévoit un certain nombre de prescriptions qui diffèrent lorsque l'activité est située en agglomération ou hors agglomération et définissent la surface maximale autorisée, l'emplacement sur le bâtiment ou le terrain, la hauteur, la distance par rapport aux immeubles voisins et l'éclairage.

### Les pré-enseignes

Toute pré-enseigne est interdite, que ce soit sur le domaine public ou privé.

Les exceptions concernent le signalement de quelques activités dérogatoires définies dans le Code de l'Environnement : celles liées à un service public ou d'urgence, à la fabrication ou à la vente de

produits du terroir, celles signalant des hôtels, restaurants, garages et stations services, et celles situées en retrait de la voie publique et qui ne peuvent être signalées autrement.

Dans ces cas précis, les pré-enseignes ne pourront être implantées que sur le domaine privé et hors agglomération. Les principales prescriptions sont les dimensions maximales (1 m de large, 40 cm de haut) et le nombre (maximum 2 par entreprise). L'installation, le remplacement ou la modification de pré-enseigne doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Pour être positionnées sur le domaine public ou signaler une activité non dérogatoire, les entreprises peuvent contacter la société SICOM (04 42 54 98 39), qui détient par convention passée avec la ville, les droits d'occupation du domaine public pour la micro-signalétique.

### Une nouvelle micro-signalétique

La micro-signalisation commerciale et publique permet à l'utilisateur d'accéder de manière efficace à l'endroit recherché.



La commune a décidé de changer la micro-signalétique existante, en grande partie obsolète, pour mettre à jour les établissements signalés, assurer un suivi et garantir l'entretien du mobilier. Ces prestations ont été confiées à la société SICOM retenue sur appel d'offres.

C'est ainsi que depuis fin 2010, les anciens dispositifs ont été progressivement retirés au profit des nouveaux. Aujourd'hui, grâce aux 110 lamelles déjà installées, une trentaine d'entreprises et 20 sites municipaux sont signalés selon un code couleur intégré au paysage.

### La publicité

Le précédent règlement était très peu restrictif sur le nombre de panneaux publicitaires autorisés dont la surface pouvait aller jusqu'à 12 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, seuls 6 panneaux d'une surface maximale de 4 ou 8 m<sup>2</sup> sont autorisés, uniquement hors agglomération sur la route de la Mer et le chemin des Prés.

La commune a également souhaité renouveler les Mobiliers Urbains Pour l'Information (MUPI). Ce renouvellement permettra d'intégrer de manière optimale ces mobiliers dans l'environnement et de les adapter aux besoins des acteurs économiques et de la commune. L'installation de ces panneaux de 2 m<sup>2</sup> par la société Pisoni, retenue sur appel d'offres, est en cours. Le prestataire s'est par ailleurs engagé à faire bénéficier les entreprises locales d'une priorité sur les emplacements libres, d'un tarif préférentiel et de facilités de paiement.

➔ Renseignements :  
Service Environnement  
04 93 65 78 88  
Règlement disponible sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

**Martine AUFEUVRE**  
Conseillère municipale,  
déléguée au développement durable,  
à l'environnement, aux énergies renouvelables  
et à la représentation de la commune  
auprès des Musées nationaux  
[martine.aufeuve@biot.fr](mailto:martine.aufeuve@biot.fr)



Exemple de panneau de 2m<sup>2</sup>

# VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE



## CET ÉTÉ, JE PASSE MES VACANCES AVEC LE SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Le Service Jeunesse et Sport propose une nouvelle fois de multiples activités pour les vacances d'été.

**Séjour enfants (nés entre 2000 et 2002) du 17 au 24 juillet au Puy Saint André (Hautes-Alpes)**

Les enfants seront hébergés dans un chalet « Le Clos du Vas » situé au Puy Saint André, petit village de l'agglomération Briançonnaise.

### PROGRAMME :

- Équitation : pratique en centre équestre agréé ; soins quotidiens des chevaux, manèges, balades, parcours d'obstacles et jeux, mais aussi :
- découverte du milieu montagnard à dos d'âne,
- sortie au parc aquatique,
- visite de la citadelle,
- grands jeux et veillées animées.

**Séjour préados (nés entre 1997 et 1999) et séjour ados (nés entre 1994 et 1996) du 17 au 28 juillet à Briançon (Hautes-Alpes)**

Les préadolescents et les adolescents seront hébergés dans un chalet « Le Relais de Nature » à Briançon.

Un séjour « Passeport Vacances » leur sera proposé. Le principe : chaque jeune composera lui-même ses vacances. Un « passeport à point » leur sera remis en début de séjour pour s'inscrire quotidiennement aux activités.

Parmi le panel d'activités proposées, on retrouve : VTT, sports collectifs, randonnée avec bivouac, équitation, patinoire, cani-rando, parc aquatique, via ferrata, tir à l'arc, canyoning, rafting et parcours dans les arbres.

### Modalités des préinscriptions pour les séjours:

Rendez-vous sur votre Espace Famille du lundi 11 au dimanche 17 avril sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) (GUPII). Si votre préinscription est retenue, vous serez convié à une réunion de préparation de séjour.

### Accueil de Loisirs Enfants et Adolescents

Rendez-vous sur votre Espace Famille du lundi 9 mai au mardi 31 mai pour préinscrire votre enfant ou votre ados adolescent aux activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs enfants et adolescents de cet été.

Retrouvez toute la programmation sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr) (GUPII / Espace Famille).

Les enfants nés en 2000 pourront s'inscrire à l'accueil de loisirs adolescents (uniquement aux stages multi-activités).

Ouverture de l'accueil de Loisirs Enfants : du 4 juillet au 19 août  
Ouverture de l'accueil de Loisirs Adolescents : du 4 juillet au 12 août

### ➤ Renseignements sur les préinscriptions :

GUPII  
04 92 90 93 70  
[gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)

### ➤ Renseignements sur les activités :

Service Jeunesse et Sport  
04 92 38 17 90



## RÉTROSPECTIVE DU NOËL DES CENTRES MULTI-ACCUEIL

Le Noël à « l'Orange Bleue »

Le Noël des enfants a été placé sous le signe de la musique. Les parents de l'an nous ont fait un beau cadeau en venant accompagner nos chants au violon et à la flûte traversière. La présentation des instruments aux enfants, une petite répétition devant un public déjà conquis et l'heure de se réunir est arrivée. Sur les dernières notes de « Petit Papa Noël », ce dernier a montré le bout de son nez. Il n'est pas venu les mains vides ! La distribution des cadeaux s'est faite dans une ambiance festive, chacun attendant son tour impatiemment. Des photos et des films ont immortalisé ces instants. Le buffet a été apprécié à sa juste valeur, les traces de chocolat sur les petites bouches en ont témoigné. Merci à tous pour votre participation.



## LES « DIABIOTINS » À GRÉOLIÈRES

Le temps clément du 10 février dernier a permis au groupe des grands « Diabiotins » de passer une journée à la neige. Le rendez-vous a été donné au CMA « l'Orange Bleue » à 8h30. 17 enfants, 5 parents et 6 accompagnateurs étaient présents. Une fois les voitures chargées, installés confortablement, nous avons pris la route pour Gréolières. Nous sommes arrivés à destination et le soleil ne nous a pas fait faux bond. Petits et grands ne se sont pas lassés des descentes en luge. Tant d'efforts nous ont ouvert l'appétit et nous avons pu nous restaurer au chaud dans la salle des fêtes mise à disposition par la municipalité de Gréolières. Après un repos bien mérité, il a fallu penser au retour. Des images plein la tête, nous avons rejoint Biot en fin d'après-midi.



## LE NOËL AUX « DIABIOTINS »



Le Père Noël n'est pas venu tout seul aux « Diabiotins ». En ce bel après-midi de décembre, petits et grands ont été émerveillés par son arrivée en compagnie de ses deux ânes, lourdement chargés de cadeaux. Durant une heure dans la salle du CCAS, au son de la guitare d'un papa du CMA, les flashes ont crépité pour garder le souvenir de ce moment magique. Après tant d'émotions, rien de tel qu'un buffet bien garni pour finir la fête en beauté. Toute l'équipe remercie les enfants et leur famille, ainsi que M. Leggio pour leur participation à cette fête.

## PETITE ENFANCE : DES REPAS PRÉPARÉS À L'ÉCOLE OLIVARI

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, les tout-petits des Centres Multi Accueil (CMA) « les Diabiotins » et « l'Orange Bleue » dégustent les mêmes repas que les écoliers de Biot. Jusqu'à présent, les repas en liaison froide étaient livrés par une société extérieure.

La préparation des repas se fait désormais à la cuisine de l'école E. Olivari. Florence Oyoudjan (en poste en cuisine « aux Diabiotins ») va chercher les plats chauds à 10h30, livre « l'Orange Bleue » puis « les Diabiotins ». Les viandes sont hachées dans les cuisines des CMA. Les entrées froides, les desserts et les collations sont préparés directement sur site.

À cette occasion, le plan alimentaire a été revu avec la diététicienne du Conseil Général qui nous accompagne dans l'élaboration des menus.

La qualité des repas de nos enfants étant essentielle, il était légitime de permettre aux plus petits de goûter aux produits frais et aux plats préparés par notre personnel municipal. Grâce à l'investissement de tous les agents (Services Vie Scolaire et Petite Enfance), ce projet peut enfin être mis en place pour le bien être de nos enfants.



L'investissement en matériel pour les livraisons représente environ 5000€ et le coût de fonctionnement, par rapport à la livraison d'un fournisseur extérieur, est moindre. Cela conforte le bien-fondé de cette nouvelle organisation.

**Martine VENIAT**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à la Petite Enfance,  
au Patrimoine et aux Archives  
martine.veniat@biot.fr



## CARNAVAL DES ENFANTS À L'ÉCOLE E. OLIVARI



Le 18 février dernier, les enfants de l'école élémentaire Eugène Olivari ont troqué leur vêtement d'écolier contre des déguisements plus fous les uns que les autres.

En effet, grâce à l'investissement de l'équipe d'animation sur le temps périscolaire et le travail en collaboration avec Jocelyne Camatte, conseillère municipale, déléguée à la Vie Scolaire, et les enseignants de l'école, tous les enfants ont pu déjeuner vêtus en clown, en princesse, en robot de la « Guerre des Étoiles »... Une bataille de confettis a fait le bonheur des plus petits et des plus grands sur des rythmes musicaux entraînants. Les animateurs ont ensuite maquillé les enfants qui étaient ravis d'avoir vécu sur le temps périscolaire un moment exceptionnel à la veille des vacances scolaires.

**Jocelyne CAMATTE**,  
Conseillère municipale  
déléguée à la Vie scolaire  
jocelyne.camatte@biot.fr



## « FAÎTES VOS JEUX » Le rendez-vous de l'animation périscolaire



Le Service Vie Scolaire prépare depuis le début de l'année, la 2<sup>ème</sup> édition de « Faîtes vos jeux » avec la participation active des animateurs de la commune. Cette manifestation vous fera découvrir, sous forme d'ateliers ludiques, les activités proposées à vos enfants tout au long de

l'année par l'équipe d'animation. Ce sera également l'occasion de pouvoir rencontrer et échanger avec les animateurs de vos enfants pendant le temps périscolaire. Nous vous attendons nombreux le 28 mai à l'école Eugène Olivari de 9h à 12h30.

## TOUTES VOS INSCRIPTIONS 2011-2012



Périscolaire (Restauration scolaire, garderie, étude, accueil des mercredis)  
Petite enfance  
Loisirs été 2011 (Accueil sans hébergement)  
Culture\*

Connectez-vous sur votre Espace Famille [www.biot.fr](http://www.biot.fr)  
pour télécharger les documents et trouver toutes les informations utiles !

**Dépôt des dossiers d'inscriptions**  
Du 1<sup>er</sup> avril au 26 avril 2011

**Ouverture des inscriptions sur l'Espace Famille**  
Du 9 au 31 mai 2011

Pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux prestations ci-dessus, il est impératif de constituer votre dossier administratif et de le faire parvenir au GUPii. Pour ce faire, vous pouvez vous aider du guide des démarches disponible sur votre Espace Famille.

Pour toute information complémentaire, l'équipe du GUPii est à votre disposition.

Nous vous encourageons à participer à la dématérialisation en adhérant à la facture en ligne. Divers modes de paiement sont possibles selon votre convenance : prélèvement automatique, paiement en ligne, par carte bancaire, chèques ou espèces.

\* Les nouvelles demandes d'inscription pour les activités culturelles seront à faire parvenir au GUPii du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2011.

➔ Mairie Annexe  
Le GUPii  
200 Avenue Roumanille, 06410 Biot  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Tél.: 04 92 90 93 70  
[gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)

# SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

## LES ATELIERS DU CLUB

### « DESTINATION RETRAITE »

Le secrétariat du CCAS enregistre les inscriptions sur règlement, pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 :

#### ACTIVITÉS

##### • Séances de yoga

Lundi - 15h/16h15 - Espace des Arts et de la Culture



##### • Cours de gymnastique douce

Mardi - 15h/16h - Espace des Arts et de la Culture  
Vendredi - 11h/12h - Espace des Arts et de la Culture

Participation pour ces activités : 49 € par trimestre ou tarif dégressif calculé sur présentation du dernier avis d'imposition.

##### • Séances de sophrologie relaxation

Jeudi - 14h/15h30 - Salle bleue du CCAS  
Participation : 36 € par trimestre pour une séance d'1h30 par semaine

##### • Conversation anglaise « Made in Biot »

Mercredi - 10h30/11h30 - Salle bleue  
Participation : 36 € par trimestre pour une séance d'1h par semaine

##### • Danse country

Mardi - 9h45/11h - Salle du Club RdC  
Participation : 48 € par trimestre

#### PLANNING DES ATELIERS GRATUITS

##### • Atelier couture

Lundi - 14h/17h - Salle foyer rencontre du CCAS (RdC)



##### • Atelier créatif

Mardi - 14h/17h - Salle bleue du CCAS (1<sup>er</sup> étage avec ascenseur)

##### • Atelier écriture

Mercredi - 14h/15h30 - Salle bleue (CCAS) ou Bibliothèque Georges Sand

##### • Atelier informatique

Lundi - 10h/12h - Salle bleue  
Mardi - 10h/12h - Salle bleue  
Jeudi - 10h/12h - Salle bleue

#### ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

##### Rencontre de généalogie

3<sup>ème</sup> jeudi du mois 14h - 16h  
Salle bleue ou autre salle  
Participation :  
contact avec l'association  
AGAM 06 - agam.06@gmail.com

## LES NOUVELLES ACTIVITÉS DU CLUB «DESTINATION RETRAITE»

#### La danse country

Le Club «Destination Retraite» met à la disposition des seniors biotois, une nouvelle activité dynamique et amusante : la danse country qui connaît actuellement un bon engouement. Sans doute parce que les rythmes musicaux sont gais et entraînants, que la pratique de cette danse ne nécessite pas spécialement de partenaire et que les débutants s'y amusent dès la première fois.

Venez vous inscrire nombreux pour vous initier !

Il ne sera pas nécessaire de prendre tout de suite le look avec stetson, santiags, chemise à carreaux, jupes évasées ou jeans. De bonnes chaussures suffiront pour vous amuser. Ensuite... vous verrez.

Chaque séance est un moment de convivialité et d'échanges, sans confrontation de performance. Chacun pourra participer selon son niveau et ses attentes.

Le nombre de participants par atelier étant limité, il est recommandé aux personnes intéressées de s'inscrire sans tarder auprès de l'accueil du CCAS.

Lieu : Centre Communal d'Action Sociale

Salle du Club (RdC) - 6 bis, chemin Neuf - 06410 Biot

Tél. 04 92 91 59 70 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - ccas@biot.fr

Dates : les mercredis matin, les 11, 18 et 25 mai, puis les 1<sup>er</sup> et 8 juin, de 9h à 11h.

#### Un séjour de vacances aidé : la Haute Savoie du 25 juin au 2 juillet



Afin de favoriser le départ en vacances pour le plus grand nombre de seniors biotois, le CCAS met en place un séjour en France, dans le cadre d'une action «Seniors en vacances» permettant, selon les critères, d'être aidé financièrement à hauteur de 50% du tarif négocié du séjour. La destination proposée est la Haute Savoie pour un séjour de 8 jours/7 nuits, dans un village-club sur Evian-Les-Bains, au bord du lac Léman (pension complète, activités en journée, animations de soirée, quelques excursions mentionnées au programme du séjour).

La participation du séjour hors transfert s'élève à 360€/personne ou 180€/personne sur dossier ressources confidentiel. Le montant des frais de transport à votre charge, sera communiqué ultérieurement, sur la plaquette d'information du séjour.

Si ce projet correspond à vos aspirations, nous vous conseillons de vous inscrire au plus tôt, afin de réserver votre place.

#### L'atelier «gymnastique cérébrale»

Ce nouvel atelier gratuit est ouvert aux retraités biotois, non seulement pour leur offrir une occasion sympathique de se rencontrer, mais aussi pour entraîner sa mémoire de façon plaisante et apprendre à mieux se connaître.

Grâce au partenariat entre la CARSAT, l'association Brain up et le CCAS de Biot, des seniors pourront participer à cette action destinée à prendre soin de leur cerveau et à entraîner leur mémoire, dans une démarche de bien-être, de prévention et de loisirs.

Cette association met à disposition du personnel qualifié pour animer cet atelier composé de 5 séances hebdomadaires consécutives pour un groupe de 15 personnes maximum.

#### Fin septembre, le CCAS vous emmène en Crète

La Crète est une île grecque, berceau de la civilisation européenne. Cette destination vous fera découvrir des paysages magnifiques contractés par une terre parfois rude mais toujours riche de ses sites archéologiques et de ses monuments historiques.



Au moment de la transmission de ces articles, le programme du voyage ainsi que son budget sont en cours d'étude. De ce fait, vous trouverez ces informations dans la plaquette du voyage disponible à l'accueil du CCAS.

Venez nombreux à la réunion de présentation du séjour, programmée le vendredi 15 avril 2011 à 14h30, salle du Club au rez-de-chaussée du CCAS. À l'issue de cette rencontre, une collation vous sera offerte. La participation pour le voyage en Crète est de 1 062 € pour une base minimum de 30 personnes et 1 123 € pour une base de 25 à 29 participants.

# L'AGENDA DES ANIMATIONS

## JEUDI 7 AVRIL :

### Balade sur la Croisette et dans le vieux Cannes

Départ de Biot en mini bus à 13h30 - Retour vers 17h.

Participation : 2 €.



Croisette - Cannes

## MERCREDI 13 AVRIL :

### La Villa Eilenroc du Cap d'Antibes

Vous pourrez visiter le parc de cette résidence achevée en 1867 qui a fait l'objet d'une donation à la Ville d'Antibes en 1982. Ce splendide parc abrite la reconstitution d'une exploitation horticole des années 20 avec une plantation d'oliviers, de figuiers et la remise en état d'une petite maison d'habitation que l'on pourra visiter. Les participants seront sous le charme de la roseraie de 1000 plants qui réunit sur un même site les variétés de rosiers produites et couramment cultivées sur la Côte d'Azur. Il sera également possible de visiter la villa pour admirer son mobilier et ses décors. Départ de Biot en mini bus à 13h30 - Retour vers 17h.

Participation : 2 €.

## VENDREDI 15 AVRIL :

**Présentation de la destination du voyage, la Crête**, qui se déroulera dans la salle du Club à 14h30, au rez-de-chaussée du CCAS. Collation offerte aux participants.

## JEUDI 21 AVRIL :

Pour profiter des premiers rayons de soleil, le CCAS vous propose **une marche de loisirs** sur les bords de la Brague, en empruntant le sentier aménagé. Une surprise vous attend au détour du chemin... ! Cherchez bien ! Départ du CCAS à 13h30 - Retour vers 16h30.

## JEUDI 28 AVRIL :

**Le village de Ste-Agnès et la ligne Maginot**  
Excursion de la journée pour se distraire dans les ruelles de Sainte-Agnès, village littoral le plus haut d'Europe, accroché au flanc d'un pic de 780 mètres en surplomb de la Méditerranée. Déjeuner au village et découverte du Fort de Sainte-Agnès : ouvrage entièrement souterrain du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes de la ligne Maginot, construit entre 1932 et 1938. Son but est alors de défendre la frontière entre la France et l'Italie.

Entrée prix groupe : 3€/personne.

Départ de Biot à 9h - Retour vers 17h.

Forfait transport : 8,30€ par personne.

## JEUDI 5 MAI :

**Déjeuner à la ferme à Moissac Bellevue**  
Comme chaque année, une journée vous est proposée dans une ferme auberge avec repas gastronomique composé de produits locaux au prix de 25€ pour un menu complet, de l'apéritif au café.

Forfait transport : 8,30€ par personne.

Départ de Biot à 9h - Retour vers 17h.



Villa Eilenroc - Cap d'Antibes



Étang de Font-Merle - Mougins

## JEUDI 12 MAI :

### Balade autour de l'étang de Font-Merle, à Mougins

L'étang de Fontmerle, à Mougins, est une réserve protégée, sous la supervision du Conseil Général. Une balade de détente est proposée dans cet écrin de verdure présentant une grande concentration de lotus d'Europe qui fleurissent pendant l'été. Ce lieu est également une réserve ornithologique plaisante.

Départ du CCAS à 13h30 - Retour vers 17h.

Participation : 2 €.

## JEUDI 19 MAI :

### Excursion de la journée à Thorenc

Visite du parc animalier accueillant en liberté des bisons d'Europe et chevaux sauvages en calèche pour une participation de 18,90€/personne.

Pique-nique libre aux abords.

Temps libre dans le village.

Départ de Biot à 9h - Retour à 17h.

Forfait transport : 8,30€.

## JEUDI 26 MAI :

### Les jardins de la Villa Thuret d'Antibes

Visite du jardin botanique de la Villa Thuret d'une superficie de 3,5 hectares. Ce jardin présente des collections végétales souvent exotiques étudiées pour acclimatation par l'Institut National de la Recherche Agronomique. Entrée : 1,50€.

Départ de Biot en mini bus à 13h30 - Retour vers 17h.

## JEUDI 9 JUIN :

### Excursion sur l'île de Porquerolles

Journée libre pour flâner sur cette charmante île où la nature a été préservée.

Détente au goût de chacun : plage, location de vélo sur place ou bien marche à pied. Déjeuner libre : pique-nique ou restaurant sur la place d'armes. Monuments à visiter comme le fort Ste Agathe.

Départ 7h30.

Prix traversée en bateau : 17,30€ par personne (aller/retour).

Forfait transport : 8,30€.

## JEUDI 16 JUIN :

**Balade d'après-midi à Saint Vallier-de-Thiery**, charmant village médiéval avec sa chapelle du XII<sup>ème</sup> siècle. Flâneries dans les ruelles, balade autour de son parc de 3 hectares. Départ du CCAS à 13h30 - Retour vers 17h - Participation : 2 €.

## ➤ Renseignements :

**Centre Communal d'Action Sociale « Les Glycines » - 6 bis, chemin neuf 04 92 91 59 70**

**ccas@biot.fr**

**Horaires d'ouverture des bureaux : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.**



Jardin de la Villa Thuret - Antibes



Île de Porquerolles

# LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE SOPHIA-BIOT-VALBONNE

Cet hiver, ils ont été des dizaines de « Sans Domicile Fixe » dans les rues d'Antibes Juan-les-Pins et alentours à devoir dormir dehors, en proie à la faim, à la fatigue morale, à l'alcool et aux caprices du temps.

Cette année encore, les bénévoles de la Croix-Rouge Française de Sophia-Biot-Valbonne se sont mobilisés et leur sont venus en aide.

Ils sont une quarantaine de jeunes à sillonner les rues, trois nuits par semaine, pour offrir réconfort, nourriture et vêtements chauds. Ecoutez-nous, écoutons-les, la Croix-Rouge a besoin de votre générosité, de votre temps. Osez donner des vêtements, des chaussures, des couvertures.

L'hiver est presque fini. Enfin presque !  
À toute l'équipe, merci.

➔ **Croix-Rouge de Biot**  
11 rue du Portugon  
Mercredi et samedi matin  
09 63 29 83 62  
À ce jour, 80 adhérents à la délégation.  
Rejoignez nous !

La quête nationale de la Croix Rouge Française se déroulera du 14 au 21 mai. Les dons seront reversés intégralement à la délégation de Sophia - Biot - Valbonne.

## SOLIDARITÉ JAPON

La Mairie vous informe que la Fondation de France et la Croix-Rouge Française ont lancé le 14 mars dernier un appel au don pour les victimes du séisme et du tsunami au Japon. Les dons peuvent être versés à la :

- Fondation de France par chèque bancaire libellé à l'ordre de Fondation de France - Solidarité Japon (à envoyer à Fondation de France - Solidarité Japon, BP 22, 75008 Paris) ou sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org),
- Croix-Rouge par chèque à l'attention de Croix-Rouge Française "Catastrophe Japon 2011", 75678 Paris Cedex 14 ou sur [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

Plus d'informations sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

**Catherine COGNEAU,**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à l'action Humanitaire  
[catherine.cogneau@biot.fr](mailto:catherine.cogneau@biot.fr)



## LES BONS RÉFLEXES

Consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » au CCAS ou téléchargez-le sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)




### Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...), en vous faisant accompagner.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.
- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.
- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.
- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.
- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.
- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (= https).
- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.
- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## SPORTS

### LES PONEYS DE BIOT

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les cavalières du Poneys Club de Biot sont qualifiées pour les championnats de France qui se dérouleront à Lamotte-Beuvron dans le département du Loir-et-Cher, du 16 au 24 juillet 2011.

Cette année 14 cavalières et 9 chevaux vont défendre les couleurs de la Ville de Biot : Laurène Albenois sur Gwendaël, Lucie Rousselin et Alison Ricanda sur Yakari, Mira Marsigné et Margaux Loesche sur Quafna du Farban, Norine Fabron et Inès Sauvajon sur Djoliba Jerie, Julia Bernardi sur Ecume des Sources, Eve Ziliani sur Jongleur, Clémentine Stratman sur Godzilla, Nicole Mortimore et Sirène d'Urville, Charlotte-Bonzom-Sliwa, Typhaine Gentric et Sophie Orianne sur Lutin d'Avril.

Elles sont qualifiées dans quatre disciplines : le dressage (tester la qualité de la communication entre le cheval et son cavalier), le saut d'obstacles, le hunter (un parcours d'obstacles avec la plus grande harmonie possible) et le concours complet d'équitation qui regroupe le dressage, le saut d'obstacles et le cross.



Depuis le début de leurs participations aux championnats de France, l'équipe Biot Team compétition n'a cessé de s'agrandir et de s'améliorer.

Parmi les résultats, Laure et Angy finissent premières lors des



championnats de France 2008 en hunter. Laurène et Gwendaël sont championnes départementales en hunter club élite, championnes régionales en concours complet d'équitation club 3, vices championnes régionales en concours complet d'équitation club 2 et championnes régionales en hunter club 1. Eve et Angy sont championnes départementales en dressage club 3 Grand Prix. Enfin, Léa et Fanny sont les championnes régionales en dressage club 1 Grand Prix.

Aux derniers championnats de France 2010, Léa et Fanny sont récompensées en dressage club 1 et hunter club 1. Lucie et Yakari sont quant à eux récompensés en dressage club 3 pour leurs premiers championnats.

Les cavalières du Poneys Club de Biot sont à la recherche de sponsors, elles seront présentes sur les terrains de concours de toute la région.

Nous leur souhaitons à toutes bonne chance !

➔ **Contact et sponsoring :**

Mlle Laurène Albenois  
Les Poneys de Biot  
3400, route des Dolines  
06 11 56 78 53  
[laurene.albenois@hotmail.fr](mailto:laurene.albenois@hotmail.fr)  
Site : <http://www.lesponeysdebiot.com>  
Ou sur : <http://opendefrance.ffe.com>

## LES JEUX DE SOPHIA 2011

Du 31 mai au 1<sup>er</sup> juillet - Sophia Antipolis

La 17<sup>ème</sup> édition des Jeux de Sophia, organisée par le Club des Dirigeants de Sophia Antipolis, débutera le mardi 31 mai par son traditionnel Cross pour se terminer le vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Quatre semaines de fête sportive et ludique, le tout dicté par les deux maîtres-mots qui donnent l'âme à ces jeux : convivialité et échange !

➔ Plus d'informations sur le site [www.jeuxdesophia.com](http://www.jeuxdesophia.com)





## SKI

# ALEXANDRE PESCAGLINI: UN PARCOURS PROMETTEUR

Alexandre Pescaglino, jeune biotois de 13 ans, se passionne pour un sport qui demande rigueur et discipline : le ski.

Baigné dans l'univers de la compétition sportive depuis sa plus tendre enfance, c'est en sport études, au collège Jean-Franco de Saint Étienne de Tinée qu'il s'entraîne chaque jour à devenir un grand champion. À l'image de ses idoles Ivica Kostelic, Richard Cyprien ou Jean-Baptiste Grange, vainqueurs des plus grandes courses de ski alpin, Alexandre, malgré son jeune âge, possède déjà un beau palmarès

au niveau régional et national.

Ayant gravi plusieurs fois les marches du podium du Coq d'Argent, Géant, Spécial et Combi-Race d'Auron en début de saison, c'est avec beaucoup de ténacité que le jeune sportif s'entraîne pour le Coq d'Or 2011 (Championnat de France de l'École de Ski Français), qui se déroulera au courant du printemps aux Menuires (3 Vallées).

Souhaitons-lui réussite et belle carrière !

## BOULE AMICALE BIOTOISE

### L'assemblée générale

En présence de M. Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, de M. Guy Anastile, Adjoint à la Sécurité, de M. Charles Roig, Adjoint délégué aux Sports, de M. et Mme Véniat déléguée au Patrimoine, l'assemblée générale a été suivie par plus de 90 sociétaires. Elle a été l'occasion d'un débat fructueux quant à l'état du Clos et son avenir. M. Roig a répondu aux questions et a rassuré l'assistance en insistant sur les travaux qui seraient réalisés dans et autour du local. Outre les points habituellement traités, Henri Calleri, président de la Boule Amicale Biotoise a fait procéder aux élections concernant le bureau.

### Composition du Bureau 2011

Réuni le lendemain de l'assemblée générale, le Bureau a confirmé la présidence de M. Henri Calleri.

Président : H. Calleri

Vice-président : P. Giuli, J. Marro, D. Pradelli

Secrétaires : C. Hurbain, C. Marty

Trésoriers : E. Solnon, A. Acconito

Membres : K. Attmani, F. Giuli, G. Godin, A. Lassoued, J. Véniat

La nouvelle saison a bien débuté avec une bonne participation aux concours du Clos et déjà de nombreuses sorties lors des concours extérieurs. Signalons que c'est avec plaisir que nous avons accueilli les nouveaux membres.

*Pour la Boule Amicale Biotoise  
C. Hurbain*

## BILAN DES BIOTOIS DU TIR SPORTIF D'ANTIBES

Après de très bons résultats dans les phases qualificatives, Championnats départementaux et régionaux, 37 de nos compétiteurs se sont qualifiés pour participer aux Championnats de France 10 mètres à Albi dont 8 Biotois. De très bons résultats pour notre club qui se classe 3<sup>ème</sup> au National. Nous avons, pour la première fois, qualifié quatre équipes pour le Championnat de France des clubs qui se déroulera les 12 et 13 mars à Beaulieu Emblavez, une équipe pistolet école de tir, carabine école de tir, adulte pistolet (promu en 2<sup>ème</sup> division) et adulte carabine en 1<sup>ère</sup> division.

Cinq de nos jeunes, Alexis Raynaud en cadet, Romain Cabriel, Jean Quiquampoix, Gnoni Chloé et le Biotois Anthony Segur en Junior,

sont régulièrement sollicités pour participer à des rencontres internationales et aux stages de préparation pour entrer dans l'équipe de France.

Nous atteignons nos objectifs, notre politique sportive mise en œuvre depuis l'union des deux clubs Antibois, porte ses fruits. Notre souhait est de qualifier un ou une de nos athlètes aux prochains Jeux Olympiques, autant dire que le Tir Sportif d'Antibes ne manque pas d'ambition.

Retrouvez tous les résultats sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

*Christian Le Merrer  
Président du Tir Sportif d'Antibes*

## DANSE CLASSIQUE: QUE DU PLAISIR !



Il faut connaître les cours de danse de Monik Hilz pour comprendre à quel point la danse classique procure du plaisir. Rechaussez vos chaussons ou chaussez-les pour la première fois et dansez. Vos efforts vont vite être récompensés. Grâce à un travail d'étirement et de musculation, votre corps va s'alléger et se tonifier. En réalisant des exercices simples qu'utilisent les danseuses classiques, vous allez affiner votre silhouette, vous muscler en douceur et acquérir beaucoup de maintien et de grâce.

Les cours sont dispensés au Centre Culturel de Biot, 4 jours par semaine (16 heures de cours en tout). Un cours dure une heure avec des exercices à la barre et au sol. Vous ne risquez rien à découvrir ces cours puisque la première leçon est gratuite. Quelque soit votre âge ou votre niveau, vous allez rapidement accrocher avec cette discipline, source d'aisance physique et de bien-être corporel. Si vous détestez les grandes salles de sport, découvrez vite l'ambiance décontractée des cours de Monik Hilz.

**➔ Vous pouvez, dès maintenant, vous renseigner auprès du professeur au 06 20 91 47 91 ou auprès de la présidente de l'association Terpsichore\* au 06 15 35 60 26.**

\* Terpsichore : Muse de la danse

## DOJO BIOTOIS

Le début d'année a été propice aux judokas biotois avec de bons résultats sur les différentes compétitions.

Au premier challenge benjamins, Olivier Grima échoue au pied du podium, avec une 5<sup>ème</sup> place. En minimes, Maxime Pionnat se classe 5<sup>ème</sup> à Aix-en-Provence. Lucas Giraudo obtient quant à lui deux médailles d'or à Apt puis à Nice lors du championnat départemental. Il est ainsi qualifié pour les ligues et titularisé dans l'équipe Côte d'Azur. Le benjamin Sébastien Rafano ramasse l'or au tournoi de Levens et le bronze à Mougins, comme son collègue Baptiste Faget. En juniors, le ceinture noire Thibaut Capelle se classe 3<sup>ème</sup> au championnat départemental à Carros.

Un grand bravo à tous ces jeunes !

# ÉTAT-CIVIL

## LE MARIAGE



**Le mariage est un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le code civil.**

Deux personnes, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier en France, à condition qu'elles soient de sexe différent, âgées au moins de 18 ans, ne pas être marié en France ou à l'étranger, n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec le futur conjoint.

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux à son domicile ou sa résidence, il suppose la constitution d'un dossier et l'accomplissement de formalités.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile ou de résidence de chacun des futurs époux
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance :
  - moins de 3 mois si la naissance a eu lieu en France
  - moins de 6 mois si l'acte est délivré dans un consulat

N.B : si le mariage se déroule plus de 3 mois (ou 6 mois selon le cas) après le dépôt de dossier, il faudra fournir de nouveaux les actes de naissance.

Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française, l'acte doit être demandé au Ministère des Affaires

Etrangères à Nantes.

- Pièce d'identité des témoins
- Contrat : en cas de contrat de mariage, fournir l'attestation du notaire
- Divorcés : si la mention de divorce ne figure pas sur l'acte de naissance, fournir la copie de l'acte de mariage dissous
- Veufs : acte de décès du précédent conjoint
- Enfants communs : copie intégrale de leur acte de naissance
- Pour les personnes de nationalité étrangère : des pièces spécifiques sont demandées en fonction de chaque nationalité : certificat de coutume, de célibat, de capacité matrimoniale, acte de naissance traduit par un traducteur assermenté... (prendre contact avec le service état civil de la mairie ou le consulat)

La célébration est faite par un officier d'État Civil à la mairie, en présence de 2 témoins minimum (4 au maximum). Chaque futur époux donne son consentement et, à la fin de la cérémonie, le couple reçoit un livret de famille délivré gratuitement.

**Sylvie SANTAGATA**

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Déléguée au Personnel, à la Population et à la Vie Associative

Conseillère Générale Suppléante

sylvie.santagata@biot.fr



## PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le passeport biométrique est un titre de voyage sécurisé qui permet à son titulaire de certifier son identité. Très difficilement falsifiable ou imitable, il permet de protéger son titulaire contre l'usurpation d'identité et est délivré à titre personnel.

Il n'est ainsi plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel (source Ministère de l'Intérieur).

Pour obtenir un passeport, vous devez vous adresser à l'une des 2000 communes de France équipées d'un dispositif de recueil : Antibes, Biot, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Grasse, Le Cannet, Mougins, Nice, Saint-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet...



Pour Biot, merci de vous adresser directement en Mairie Annexe, quartier Saint Philippe, avenue Roumanille – Tél.: 04 92 90 49 10.

Les demandes de passeports se font sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.

## CARNET

### NAISSANCES

Evan MONTAGNOLI-PERIGALT né le 7 novembre 2010  
 Sam WILLIAMSON né le 24 novembre 2010  
 Élias, Antoine, FOUNDOTOS né le 27 novembre 2010  
 Pauline, Augustine, Simonne RACHET née le 28 novembre 2010  
 Matéo, Jean-Louis, Jackie, MOREAU né le 6 décembre 2010  
 Sara BRANCHER née le 8 décembre 2010  
 Alexis, Claudy, Edmond, PASTUREAUD né le 20 décembre 2010  
 Hugo PONS né le 23 janvier 2011  
 Anis GUEZGUEZ née le 27 janvier 2011  
 Louenn, Théo LOZOUET né le 27 janvier 2011  
 Enzo, Marius SCURTI né le 2 février 2011  
 Emma TAYLOR née le 12 février 2011  
 Pierre ACCART né le 17 février 2011  
 Antonio, Christian, ENSFELDER né le 18 février 2011

### MARIAGES

Caroline BRIE et Régis DECORME le 28 décembre 2010  
 Frédéric GOMES et Christelle KERBIDI le 8 janvier 2011

### DÉCÈS

Monsieur Edouard WILHELM décédé le 25 novembre 2010  
 Madame veuve Nelly PLAUCHEUR née DETAPE décédée le 24 décembre 2010  
 Madame Andrée HAMONIAUX née PRÉLAT décédée le 24 décembre 2010  
 Monsieur Alexandre KVASKOFF décédé le 7 janvier 2011  
 Monsieur Antoine SANTAGATA décédé le 8 janvier 2011  
 Madame Denise FAYET née BEGON décédée le 22 janvier 2011  
 Madame Veuve Marie CATTENAZZI née ROS décédée le 3 février 2011



# NOUVEAU À BIOT

## BIO-NET PRESSING : UNE MÉTHODE SAINTE BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Bio-net pressing, situé à Biot 3000, est l'une des rares structures des Alpes-Maritimes à utiliser l'aqua-clean, une procédure de nettoyage à l'eau, et ce depuis de longues années.

Contrairement au traitement dit «à sec», très polluant (bain en Perchloréthylène et séchage par groupe de froid), ayant une incidence sur la santé des personnes et l'environnement, le pressing de Biot utilise un nettoyage à l'eau complètement biologique et écologique ; une méthode avec seulement de l'eau, des produits lessiviels verts et répondant aux critères les plus technologiques.

Le nettoyage à sec traditionnel sera prohibé par la Commission Européenne d'ici 2020. Bio-net pressing s'engage depuis 5 ans en matière environnementale et apporte à sa clientèle le plus grand soin sur la qualité de ses services.

**Centre Commercial BIOT 3000**  
495 route de la Mer  
06410 Biot

## ZAZA BONNE AVENTURE ET ZÉZETTE LE CLOWN



Ces deux artistes polyvalents proposent à Biot leur spectacle interactif : animation de mime, clown, magie, jeux, chant, poésie, improvisations théâtrales, boule de cristal, lignes de la main et tutti-quant. Tout public pour toutes occasions, particuliers et collectivités !

**Renseignements et réservations :**  
**Association «Théâtre lumières d'étoiles, Béa Lugosi »**  
04 93 65 65 12 ou 06 30 15 02 22  
beatrice.triki@wanadoo.fr

## CABINET DENTAIRE

Le Docteur Schell Albana, chirurgien-dentiste, a succédé au Docteur Derrouch Jean-Christian.

**Elle vous recevra sur rendez-vous dans son cabinet dentaire au 495, route de la Mer (Centre commercial Biot 3000). Tél : 04 93 65 08 95**

## CABINET MÉDICAL

Le cabinet médical du Docteur Laure Lammens, médecin généraliste, à l'Espace Commercial St Philippe en face de la pharmacie, a ouvert ses portes le 3 janvier dernier.

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 18h30 en continu sur rendez-vous.

**Téléphone: 09 81 18 65 62**  
**Mail: laurelammens@hotmail.fr**

## CABINET DE PSYCHOLOGIE

Sonia Dionisi, vient d'ouvrir son cabinet de psychologie à l'Espace Commercial Saint-Philippe, au 200 avenue de Roumanille. Elle propose un accompagnement aux individus, aux couples et aux familles dans les différentes étapes de leur évolution.

**Consulte en français et en italien.**  
**Tél. : 06 29 62 94 22**  
**Mail : soniadionisi@gmail.com**

## L'ATELIER DES MÉTIERS D'ART



L'association l'Atelier des Métiers d'Art, née d'une passion pour l'artisanat et le patrimoine de la région, a ouvert son local au sein de La Poterie Provençale Augé Laribé de Biot. Elle propose tout au long de l'année des formations et des cours du soir pour découvrir la peinture décorative (chaux, patines, tadelakt...), la mosaïque, la peinture sur porcelaine, la tapisserie d'ameublement.

**La Poterie Provençale**  
1689, Route de la mer  
Tél. : 06 60 82 15 97  
<http://ateliermetiersdart.jimdo.com>

## SECRÉTARIAT LIBERTÉ : LA SOLUTION DES PME ET DES ARTISANS

### SECRÉTARIAT *Liberté*

*La solution des PME et Artisans*

- Moins cher que l'intérim
- Pas de charge
- Aucun engagement
- Besoin ponctuel ou régulier

*Dans vos bureaux ou en télétravail*

06 31 17 96 58  
jmarchetto@free.fr *Joëlle Marchetto*

Pour des besoins ponctuels ou réguliers, des travaux urgents ou un surcroît d'activités au sein de votre entreprise, Joëlle Marchetto vous propose un assistantat professionnel dans la gestion de vos tâches administratives. Secrétariat Liberté est la solution pour vous consacrer pleinement à votre activité professionnelle en vous aidant au sein de votre structure ou par télétravail dans la gestion de vos courriers, de vos facturations, de vos devis. Parce que vous aider est son métier.

**Joëlle Marchetto**  
**Tél. : 06 31 17 96 58**  
**jmarchetto@free.fr**

## UN CABINET D'OSTÉOPATHIE DANS LE CENTRE HISTORIQUE



Depuis le 1<sup>er</sup> mars, Solène Dubois, diplômée du Centre d'Ostéopathie de Sophia Antipolis, vous accueille sur rendez-vous du lundi au samedi dans son cabinet situé au 4, passage de la Bourgade. Cette professionnelle vous propose des séances d'ostéopathie musculo-squelettique, viscérale et crânienne.

**Solène Dubois**  
**06 22 34 79 52**

*Bien-Être - Relaxation - Energies*

*Chris Bot*  
*Relaxologue*

*Thaï traditionnel*  
*Thérapie manuelle ancestrale*  
*par points d'acupuncture*

*Travaux vités, flux*  
*d'énergie harmonieuses*

*Reiki*

*Technique japonaise simple*  
*et agréable permettant*  
*de rééquilibrer le corps*  
*et l'esprit, de rétablir*  
*l'harmonie psychique*

*Séances sur rendez-vous ou à domicile*  
*(Narbonne, Perpignan, Carcassonne, Montpellier, Nîmes, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan)*

*www.chrisbot07.com*  
*chrisbot07@gmail.com*

*Tél 06 62 57 27 80*  
*A15 chemin du Plan 06410-Biot*

## UN NOUVEAU CABINET DE RELAXATION ET DE BIEN-ÊTRE À BIOT

Chris Bot, relaxologue, met son expérience au service de votre bien-être :

- Thaï traditionnel : thérapie manuelle ancestrale par points d'acupuncture pour être mieux et retrouver un flux d'énergie harmonieux.
- Reiki : technique japonaise simple et agréable permettant de rééquilibrer le corps et l'esprit, de rétablir l'harmonie psychique.
- Lipomassage du visage et du corps : bientôt disponible.

Séances sur rendez-vous au cabinet ou à domicile.

**Chris Bot**  
**115 chemin du Plan, Biot**  
**Tél. : 06 62 57 27 80**  
**chrisbot07@gmail.com - www.chrisbot07.com**



## PETITES ANNONCES

### ACHATS - VENTE

Vends un bureau avec tiroir + logement (dessous 1m20 sur 50cm de profondeur) imitation hêtre – 35 €.

Tél.: 04 93 65 13 84

Vends d'occasion, en excellent état un réfrigérateur de marque First Élégance avec congélateur 3 tiroirs intégrés, un lave vaisselle Bosch Aquasensor au prix de 200 € les deux.

Tél.: 06.59.42.28.32

Vends ordinateur portable 15 pouces, Compaq Windows 7, pack office avec Excel et Word, graveur CD, DVD et Wifi. État neuf. Acheté 400 € en décembre 2010 avec garantie, vendu 360 €.

Tél.: 04 93 65 13 84

Vends pour cheminée ouverte un récupérateur de chaleur TIFON Réf. 7200.

Accessoires : activateur de combustion et support porte-brochettes.

Prix d'achat : 1 200 € - Date d'achat : 31/12/2009. Garantie : 5 ans.

Prix de vente : 700 €. Documentation disponible.

Tél.: 06 82 20 01 17

Vends fauteuil neuf avec batterie pour personne à mobilité réduite avec une assise de 43x45 cm. Acheté en 2010 à 6000 € - Vendu 2000 €. Photos sur demande.

Tél.: 06 72 93 85 04

Vends chambre d'enfant complète bicolore bois et bleu, 450 € comprenant 1 lit 1 pers 90 x 190 cm avec tiroir coulissant entier sous le lit, 1 matelas, 1 chevet, 1 colonne bibliothèque, 1 table-bureau avec chaise.

Tél. 04 97 23 99 60

## PAROISSE DE BIOT

**Permanences d'accueil à l'église de Biot (sacristie) pour les baptêmes et les mariages, place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.**

**Tél: 04 93 65 00 85 - www.ndsagesse.com**



Sophia Antipolis a été conçu pour permettre un développement économique alternatif au tourisme. Créer des emplois impose aux élus de prévoir des logements. Une stratégie foncière soucieuse de l'intérêt général favorise l'accès à la propriété et à la location surtout quand le foncier est rare et cher. Ce n'est pas le but du maire actuel : il choisit de qualifier d'inexploitables des terrains communaux, de les vendre à des promoteurs propriétaires des terrains avoisinants augmentant ainsi leurs droits à construire : opération réalisée sans volonté de négocier une contrepartie autre que le respect de la loi. Résultat : 42 logements à vendre entre 8 000 et 11000 € du m<sup>2</sup>. À ce prix, les familles désireuses d'accéder à la propriété et à la qualité de vie de Biot iront ailleurs. Même scénario pour la vente de l'ancienne école de musique à un promoteur propriétaire des terrains voisins : 100 logements « qualitatifs » à prévoir Route de Valbonne. De plus, La Lettre du Maire affirme que la création de logement social et d'atelier dans le village « ne suscite pas l'enthousiasme » argument qui autorise le maire actuel à rompre le contrat qui lie le bailleur social à la commune. Si stratégie foncière il y a, on a compris qu'elle ne vise pas le logement des familles. Infos sur [www.mieuxvivrebiot.fr](http://www.mieuxvivrebiot.fr)

## NUMÉROS UTILES

### MAIRIE DE BIOT STANDARD

04 92 91 55 80

Fax : 04 93 65 18 09

du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### MAIRIE ANNEXE STANDARD

04 92 90 49 10

Fax : 04 92 90 93 79

du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90

04 92 91 55 91

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
dgs@biot.fr

### RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84/85/86

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
drh@biot.fr

### CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
cabinet-maire@biot.fr

### FINANCES

04 92 91 55 94

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 18h  
finances@biot.fr

### CCAS

04 92 91 59 70

ccas@biot.fr

### LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75

vie-sociale@biot.fr

### MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

### AVIE

04 93 65 29 88

### ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

### PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72

petiteenfance@biot.fr

### COMMUNICATION

04 92 91 55 74

infos@biot.fr

### JEUNESSE ET SPORT

04 92 38 17 90 /92

jeunesse@biot.fr

### ESPACE DES ARTS

04 93 65 07 02

Fax : 04 93 65 73 77

du lundi au vendredi 9h – 19h

Un samedi sur deux 9h – 14h

Fermé pendant les vacances scolaires

ead@biot.fr

### CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08

culture@biot.fr

### BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND

Place de l'Eglise 06410 BIOT

Mardi : 9h30 – 12h et 15h – 18h30

Mercredi : 9h30 – 18h

Samedi : 9h30 – 12h et 14h – 18h

04 93 65 57 99 (tél/fax)

bibliotheques@biot.fr

### BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY

40, avenue St Philippe 06410 BIOT

Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 – 18h30

Mercredi : 9h30 – 18h30

Samedi : 9h30 – 12h30

04 93 65 24 54 (tél)

### ESPACE MULTIMÉDIA

04 93 74 58 69

espacemultimedia@biot.fr

### SERVICE POPULATION ET CITOYENNETÉ - ÉTAT CIVIL

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

04 92 91 55 81

etat-civil@biot.fr

### TOURISME, DEV ECONOMIQUE, EMPLOI, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC

04 93 65 78 00

Fax : 04 93 65 78 04

tourisme@biot.fr

### SERVICES TECHNIQUES

04 93 65 12 21

techniques@biot.fr

### URBANISME

04 93 65 78 89

urbanisme@biot.fr

### AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11

du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
affaires-scolaires@biot.fr

### SERVICE DES SPORTS

04 92 38 17 90

sports@biot.fr

### GUPII

04 92 90 93 70

www.biot.fr

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

04 92 91 52 13

### CLSH Olivari

04 92 38 07 60

Fax : 04 92 38 17 19

### ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

#### Ecole Olivari

04 92 38 17 17

#### École Saint-Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88

Elémentaire : 04 93 65 05 82

#### École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24

Primaire : 04 93 65 53 23

#### École Langevin

04 93 65 12 81

#### Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

#### Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

#### Collège de la Fontonne

04 93 33 42 65

#### Centre International de Valbonne

04 92 96 52 00

#### Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

### POLICE MUNICIPALE ATTENTION NOUVEAU N°

04 92 90 93 80

Fax : 04 93 65 01 12

police-municipale@biot.fr

### GENDARMERIE

04 93 65 22 40 ou 17

### SAPEURS POMPIERS

Urgences 18

Incendie, Accident 04 93 65 17 18

Fax : 04 93 65 02 24

### URGENCES MÉDICALES 15

04 93 65 11 49

### LA POSTE

04 93 65 11 49

# AGENDA



## Expositions

Du 9 avril au 29 mai  
« **Jean-Pierre Augier, Sculpteur** »  
Office de Tourisme

Du 23 avril au 30 septembre  
« **Bernard Dejonghe** »  
Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Du 26 juin au 7 novembre  
« **La peinture autrement** »  
Musée national Fernand Léger

Plus d'informations sur les événements  
en cours et à venir sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Tous les mardis  
De 8h à 13h, marché hebdomadaire,  
centre historique

Le 1<sup>er</sup> week end du mois  
Cuisson et ateliers - Four communal

Tous les mercredis  
De 13h30 à 16h, permanence de la  
sécurité sociale, en mairie

Le 3<sup>ème</sup> lundi du mois  
Permanence de l'ADIL 06 (Agence  
Départementale pour l'Information sur  
le Logement des Alpes-Maritimes) au  
CCAS, de 13h30 à 16h.

Samedi 2 avril

- De 8h30 à 18h « Journée du développe-  
ment durable » – Rue St Sébastien  
- 19h « Du développement durable au  
commerce équitable » projection d'un film  
suivi d'un débat, organisé par l'association  
Artisans du Monde – Salle des Associations  
Contact : Service Environnement 04 93 65  
78 88  
- Cuisson et ateliers – Four communal  
- Conférence Benoît Peckle (Musée d'His-  
toire et de Céramique Biotoise) à 15h30 –  
Espace Vernante

Dimanche 3 avril

- Journées nationales des Métiers d'Art  
- Un dimanche au musée, 14h – Musée na-  
tional Fernand Léger  
- Initiation à l'art moderne, 19h – Musée  
national Fernand Léger

Mardi 5 avril

- Atelier d'illustration Adultes – Biblio-  
thèque George Sand - 20h à 23h

Vendredi 8 avril

- Vernissage de l'exposition "Jean-Pierre  
Augier, sculpteur", 18h30 – Office de Tou-  
risme

Samedi 9 avril

- Comité de lecture - 10h – Bibliothèque St  
Exupéry

Mardi 12 avril

- Permanence du conseiller Infos Énergie  
14h30/17h30 – Service Urbanisme  
- Atelier d'illustration Adultes – Biblio-  
thèque George Sand - 20h à 23h

Samedi 16 avril

- Chasse aux œufs, 14h30 – Jardin Frédéric  
Mistral

Samedi 23 avril

- Vernissage de l'exposition "Bernard De-  
jonghe", 11h30 – Musée de Biot

Dimanche 24 avril

- Journée nationale de la Déportation, 9h30  
Monuments aux Morts – Centre historique

Samedi 30 avril

- Permanence du Maire sans rendez-vous,  
de 8h à 12h – Mairie de Biot  
- Nettoyage de printemps, 9h – Boulevard  
de la Source  
- « Garibaldi mon héros » (Arlequino), 20h30  
Salle des Associations

Dimanche 1er mai

- Pèlerinage de la Garoupe, 7h30 – (Ami-  
cale Biotoise des Traditions)

Mardi 3 mai

- Atelier d'illustration Adultes – Biblio-  
thèque George Sand - 20h à 23h  
- Camion « Tous au numérique », 9h/16h –  
Parvis de l'école Paul Langevin

Mercredi 4 mai

- Atelier d'écriture Seniors – 14h30 à 16h  
au CCAS

Jeudi 5 mai

- Initiation à l'art moderne, 19h – Musée  
national Fernand Léger

Samedi 7 mai

- 1<sup>er</sup> concours de musique « Les Arts à  
Biot », 19h – Jardin Frédéric Mistral

Dimanche 8 mai

- Commémoration de l'anniversaire de la  
Victoire de 8 mai 1945 – 9h30 Monuments  
aux morts – Centre Historique  
- Vide grenier – Parking de la Fontanette

Samedi 14 mai

- La nuit des musées, 18h30 – Musée  
d'Histoire et de Céramique Biotoises  
- Spectacle-lecture de textes (Arezzo),  
16h30 – Salle des Associations  
- La nuit des musées, 20h-22h – Musée  
national Fernand Léger

Dimanche 15 mai

- Biot Antique, 13h/17h30 – Centre histo-  
rique  
- Fête du Pain, 9h/18h – Place des Arcades  
- « Le journal d'un fou » (Arlequino), 16h  
Espace des Arts et de la Culture

Lundi 16 mai

- Journée porte ouverte – CMA Les Diabio-  
tins

Vendredi 20 mai

- Les soirées du Musée d'Histoire et de Cé-  
ramique Biotoises – 18h30

Samedi 21 mai

- Biot à Musiques, 19h - Jardin Frédéric Mistral

Dimanche 22 mai

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine

Mardi 24 mai

- Atelier d'illustration Adultes, 20h à 23h  
Bibliothèque George Sand

Jeudi 26 mai

- À vous de lire – Bibliothèques Saint-Exu-  
péry et Gorges Sand

Vendredi 27 mai

- Fête des Voisins – Retrouvez-vous dans  
votre quartier  
- À vous de lire – Bibliothèques Saint-Exu-  
péry et Gorges Sand

Samedi 28 mai

- À vous de lire – Bibliothèques Saint-Exu-  
péry et Gorges Sand  
- Biot à Musiques, 19h – Jardin Frédéric  
Mistral  
- « Faites vos jeux », 9h/12h30 – École Oli-  
vari  
- À vous de lire – Bibliothèques Saint-Exu-  
péry et Gorges Sand  
- Comité de lecture, 10h – Bibliothèque  
George Sand

Dimanche 29 mai

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine

Mercredi 1<sup>er</sup> juin

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine

Samedi 4 juin

- Biot à Musiques, 19h – Jardin Frédéric  
Mistral

Dimanche 5 juin

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine  
- Un dimanche au musée, 14h – Musée na-  
tional Fernand Léger

Mercredi 8 juin

- Fête du Club de Tennis, 17h – Enceinte du  
Club de Tennis

Samedi 11 juin

- Biot à Musiques, 19h – Jardin Frédéric  
Mistral  
- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine

Mardi 14 juin

- Atelier d'illustration Adultes, 20h à 23h  
Bibliothèque George Sand

Vendredi 17 juin

- Kermesse de l'école Olivari, 17h30  
- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine

Samedi 18 juin

- Appel historique du Général de Gaulle, 11h

Monument aux Morts – Centre historique  
- Conférence de M. Berrier (Musée d'His-  
toire et de Céramique Biotoises, 14h) –  
Salle des Associations

- Spectacle de fin d'année de l'école Paul  
Langevin, 8h/12h – Jardin Frédéric Mistral

Dimanche 19 juin

- Journées du Patrimoine de Pays, 15h –  
Centre historique

Mardi 21 juin

- Fête de la Musique, 18h – Centre histo-  
rique

Mercredi 22 juin

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine  
- Spectacle Centre aéré, 17h-18h30 – École  
Olivari  
- Conseil Municipal, 18h – Salle des Asso-  
ciations

Jeudi 23 juin

- Feux de la Saint-Jean, 20h – (Amicale Bio-  
toise des Traditions)

Vendredi 24 juin

- Kermesse des écoles St Roch, Paul Lange-  
vin, 17h30 – École St Roch  
- Kermesse de l'école du Moulin Neuf, 18h  
- Fête de fin d'année de l'Orange Bleue

Samedi 25 juin

- Comité de lecture, 10 h – Bibliothèque  
St Exupéry

Dimanche 26 juin

- Gala de danse, 21h – Théâtre de la Mer  
Golfe-Juan

Mardi 28 juin

- Festival des Heures Musicales, 21h –  
Église Sainte Marie-Madeleine  
- Atelier d'illustration Adultes, 20h à 23h –  
Bibliothèque George Sand

Dimanche 3 juillet

- Championnat de France Master Cycliste  
sur route (Olympique Cyclo Club Antibes)

Mercredi 6 juillet

- Atelier d'écriture Seniors - 14h à 15h30  
Bibliothèque George Sand

Vendredi 8 juillet

- Vernissage exposition Jean-Claude No-  
varo, 19h – Office de Tourisme

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## COUP DE CŒUR DE LECTEUR

**La ballade de Gueule-Tranchée**  
de Glenn Taylor



« J'ai lu ce livre comme on écoute un  
vieux Blues du Sud profond. Je me  
suis laissé emmener dans l'univers de  
Glenn Taylor et de son personnage.  
A chaque page, un voyage à travers  
le début du siècle et la marche des  
USA : les mines de charbon, les premiers syndicats, les  
blacks laissés pour compte et les blancs pauvres. C'est  
un roman qui se situe entre « Little Big Man » et « Les  
raisins de la colère » : histoires, drames, mensonges,  
jalousies, tout y est. Il faut être un rêveur et c'est trop  
beau... J'ai vraiment fait un beau voyage. Merci à mes  
petites bibliothécaires de savoir que ça allait me plaire ».

**Dominique Angelo S.**

Éditions Grasset, 2011  
Disponible à la bibliothèque George Sand.

## LES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA



à l'Espace des Arts et de la Culture  
Vendredi 8 avril 2011 à 18h



**"Gnoméo et Juliette"**

Juliette est belle comme le jour et  
comme tous les Capulet porte un  
bonnet rouge.  
Gnoméo est brave. Comme tous les  
nains de la famille Montague, il porte  
un bonnet bleu.

Juliette et Gnoméo, vont-ils pouvoir vivre leur amour  
au grand jour sous leur flamant rose en plastique  
préféré ? Voici la plus grande histoire d'amour jamais  
contée avec des nains de jardin !

Vendredi 8 avril 2011 à 20h30



**"Rien à déclarer"**

1<sup>er</sup> janvier 1993 : passage à l'Europe.  
Deux douaniers, l'un belge, l'autre  
français, apprennent la disparition  
prochaine de leur poste frontière situé  
dans la commune de Courquain France  
et Koorkin Belgique. Francophobe  
de père en fils et douanier belge trop zélé, Ruben  
Vandevoorde (Benoît Poelvoorde) se voit contraint et  
forcé d'inaugurer la première brigade volante mixte  
franco-belge. Son collègue français, Mathias Ducatel  
(Dany Boon), considéré par Ruben comme son ennemi  
de toujours, est secrètement amoureux de sa soeur.  
Il surprend tout le monde en acceptant de devenir le  
co-équipier de Vandevoorde et sillonner avec lui les  
routes de campagnes frontalières à bord d'une 4L  
d'interception des douanes internationales.

# BIOT À MUSIQUES

ENTRÉE  
LIBRE

MAI  
JUIN  
2011



**-JARDIN F. MISTRAL  
À 19H**

**SAMEDI 7 MAI**

**FINALE DU GRAND CONCOURS**

**« LES ARTS À BIOT »**  
(EN PARTENARIAT AVEC NICE-MATIN)

**SAMEDI 21 MAI**

**PANGAEA ET YENQUETU**  
(MUSIQUE ET DANSES AFRICAINES)

**SAMEDI 28 MAI**

**MANOUCHKA ORKESTAR**  
(MUSIQUE TZIGANE)

**SAMEDI 4 JUIN**

**BARRIO CUBA**  
(MUSIQUE LATINE)

**SAMEDI 11 JUIN**

**BAMBOO ORCHESTRA**  
(MUSIQUE PERCUSSIVE JAPONAISE)

**21 MAI, 4 ET 11 JUIN - 18H30**  
DÉAMBULATIONS MUSICALES DANS LE CENTRE HISTORIQUE

**SCÈNE MUSIQUES ACTUELLES**

-PLACE DE GAULLE-  
CÉLINE MASTRORELLI  
VAINQUEUR DES « ARTS À BIOT »  
SUNDAY PLAYERS

**SCÈNE ROCK**

-JARDIN F. MISTRAL-  
GUITARE ROUGE MUSIQUE  
STÉPHANE BRUNELLO  
NO TIP

**SCÈNE LIBRE**

-PLACE AUX ARCADES-  
LES ÉLÈVES DE L'ESPACE DES ARTS  
ET DE LA CULTURE  
CHAMPOLLION  
LE CRI DE LA LANGOUSTE

**21 JUIN  
FETE DE  
LA MUSIQUE**

[WWW.BIOT.FR](http://WWW.BIOT.FR)